

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1944 - 4 novembre 2005 - prix : 1 €

**Banlieues**

**Les vrais  
responsables  
de la violence**

p. 3 et 7

**Gaz,  
pétrole  
et arnaque**

p. 5

**Logement  
La crise  
s'aggrave**

p. 12

**Belgique  
Manifestation  
réussie**

p. 8

**Scandales de l'amiante...  
et du désamiantage**

p.15 et 16



M 06189 - 1944 - F - 1,00 €

# Sommaire

## Politiciens

- p 4 ■ Villepin et la « modernisation » des services publics.  
 ■ Pots-de-vin et marchés truqués.  
 ■ Jospin se rappelle au mauvais souvenir des électeurs de gauche.

## Leur société

- p 5 ■ Hausse du prix du gaz.  
 ■ Taxe sur l'industrie pharmaceutique.  
 ■ Gauche, droite, privatisations.  
 ■ La politique agricole commune.
- p 7 ■ Sarkozy à Argenteuil.  
 ■ Les migrants à Calais.  
 ■ Délit d'aide humanitaire à Douai.
- p 11 ■ Manifestation des stagiaires.  
 ■ L'apprentissage en Bourgogne.
- p 12 ■ Les méfaits de l'alcool à l'Assemblée.

## Tribune

- p 6 ■ EDF : notre « Non » à la privatisation.

## Logement

- p 12 ■ Procédures d'expulsion.  
 ■ Surloyers dans les HLM.  
 ■ Guyane : l'État démolit les maisons des pauvres.
- p 16 ■ Le Sénat et l'amiante.  
 ■ L'amiante à Jussieu.

## Dans le monde

- p 8-9 ■ Grève en Belgique.  
 ■ Les syndicats menacés.  
 ■ L'héritage du SPD allemand : la misère en expansion.  
 ■ Bush trébuche sur les affaires.  
 ■ Rosa Parks.  
 ■ L'ONU créée pour écraser et tromper les peuples.
- p 10 ■ Côte-d'Ivoire : après le 30 octobre.  
 ■ Le PT brésilien.  
 ■ Espagne : socialistes de cour.
- p 11 ■ Grande-Bretagne : grève des conducteurs du métro londonien.

## Éducation nationale

- p 13 ■ L'État licencie.  
 ■ Campus de Grenoble : la sélection par l'argent.

## Dans les entreprises

- p 13 ■ RTM.  
 p 14 ■ Renault Flins.  
 ■ Peugeot Poissy.  
 ■ Hôpitaux.
- p 15 ■ Ateliers SNCF.  
 ■ Pont-de-Claix.  
 ■ Grande distribution.

## • « Allo, le 12 ? »

# L'imbroglie et le gâchis de la concurrence

Jusqu'à présent, pour obtenir le numéro de téléphone d'un abonné à partir d'un poste fixe, c'était cher mais facile, il suffisait de composer le « 12 ». Aujourd'hui c'est fini. Concurrence oblige, le « 12 » est supprimé. Il y a peu de chances que les prix baissent, en revanche c'est un véritable casse-tête annoncé pour les utilisateurs.

Depuis des années, les fournisseurs de renseignements concurrents de France Télécom sont en guerre contre le « 12 » au nom de la concurrence déloyale livrée par ce dernier dont le seul énoncé est synonyme de « renseignements » depuis des décennies. En juin 2004, le Conseil d'État a donc décidé la suppression du « 12 ».



Depuis le 2 novembre dernier, c'est chose faite même si, jusqu'au 3 avril prochain, un opérateur de France Télécom répondra encore au bout du fil quand on composera le célèbre numéro. En 2007, il sera définitivement désactivé de même que le 712 d'Orange, le 612 de Bouygues et le 222 de SFR.

Pour que tous les fournisseurs soient donc à égalité de chances dans cette nouvelle concurrence, ils ont tous désormais un numéro à six chiffres commençant par 118, les trois derniers chiffres ayant été tirés au sort. C'est ainsi que 27 sociétés

ont tiré au sort... 56 numéros entre lesquels nous allons devoir choisir ! Parmi ces sociétés, France Télécom, l'opérateur historique, dispose désormais de huit numéros qu'il va partager avec sa filiale Orange et « Pages jaunes ». Les autres opérateurs mobiles en ont d'autres, de même que le fournisseur d'accès internet Free. Sont aussi dans les

starting-blocks des sociétés comme Telegate, Le Numéro France, l'Annuaire universel, The number, Allô Bottin, etc. Mais comme le marché, même s'il n'est pas négligeable avec ses 350 millions

d'euros par an, n'est pas non plus extensible à l'infini, sur la ligne d'arrivée il ne restera que quelques élus pour se partager le gâteau. Alors ces sociétés commencent à se livrer bataille. On entend parler d'opérations publicitaires de « plusieurs dizaines de millions d'euros » qui, comme en d'autres temps pour les fournisseurs de téléphonie ou d'accès internet, ne vont pas tarder à déferler sur les écrans, les radios et dans les journaux.

Toutes se font fort bien sûr de nous offrir les meilleurs renseignements au meilleur prix.

Alors qu'un appel vers le « 12 » est facturé 90 centimes plus 15 centimes pour la mise en relation, France Télécom, propose un numéro avec le même service, un autre moins cher avec service vocal mais sans opérateur et d'autres plus chers avec trois renseignements, SMS, et... localisation du métro le plus proche. Et il est même des fournisseurs qui se proposent de délivrer avec le numéro de téléphone, les pharmacies de garde, les horaires de cinéma, peut-être même, nous pro-

met-on, les résultats du tiercé...

En attendant, les autres pays européens où cette concurrence est à l'œuvre depuis des années sont là pour apprécier le résultat. En Espagne, les tarifs ont grimpé de 134 %. En Angleterre la hausse est de 38 % alors que parmi les renseignements fournis, il n'en est plus que 57 % qui se révèlent exacts. C'est ce qu'ils appellent « les bienfaits de la concurrence ».

Sophie GARGAN

## Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

### Orléans

**Samedi 5 novembre**

à partir de 16 heures

Salle des fêtes à **Saran**

### Compiègne

**Samedi 19 novembre**

à partir de 17 heures

Salle des fêtes,

place de la République,  
à **Margny-lès-Compiègne**

## Rencontre

**avec les militants de Lutte Ouvrière**

dimanche 6 novembre

à la brocante « à greniers ouverts »  
place de l'Hôtel-de-Ville

**Château-Thierry (Aisne)**

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyte)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code postal : Ville :  
Ci-joint la somme de :  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 1<sup>er</sup> novembre

# La violence dans les quartiers populaires et ses responsables



Pendant plusieurs jours, après la mort de deux jeunes électrocutés en cherchant à fuir la police, la ville de Clichy-sous-Bois a été le théâtre, chaque nuit, d'affrontements entre la police et plusieurs centaines de jeunes d'un quartier populaire. L'agitation s'est étendue dans plusieurs localités dans la région parisienne.

Clichy-sous-Bois, c'est la banlieue parisienne. Mais la violence aurait pu exploser dans les banlieues de Lyon, Strasbourg, Lille ou ailleurs, et pour les mêmes raisons.

Bien sûr, les principales victimes de ces violences sont les habitants de ces banlieues. Les voitures qui brûlent ne sont pas des voitures de milliardaires ou de ministres, mais celles de travailleurs qui vivent dans ces quartiers. C'est pourquoi, lorsque les jeunes s'en prennent aux pompiers en tant que représentants de l'autorité, cela ne montre pas une bien grande conscience.

C'est là-dessus que s'appuie Sarkozy pour déployer toute sa démagogie sécuritaire en promettant de « nettoyer au karcher » La Courneuve, « d'éradiquer la gangrène » à Argenteuil et de s'en prendre à « la racaille », à Clichy-sous-Bois. Et de tenter de se poser en défenseur des quartiers populaires en leur promettant d'y rétablir la sécurité !

Mais ce ne sont que les propos démagogiques d'un homme qui cherche à plaire à l'électorat d'extrême droite en surenchérissant sur Le Pen. Même sur le plan strictement policier, il n'y a pas, dans les quartiers dits sensibles, plus de police de proximité ou de postes de police permanents. La politique de Sarkozy, c'est d'envoyer ponctuellement une armada de CRS pour mener la guerre contre un quartier en s'en prenant à tout ce qui est jeune, à tous ceux dont le faciès leur déplaît, quand ils ne s'amusent pas à tirer des grenades lacrymogènes à l'intérieur d'une salle de prières. La démagogie de Sarkozy ne rend pas les quartiers populaires plus sûrs pour leurs habitants, mais, en revanche, elle encourage les attitudes les plus répressives de la police et le racisme de nombre de

ses éléments. Et, en face, elle sème la haine.

Aujourd'hui, le Parti Socialiste s'élève contre Sarkozy et ses méthodes. Même les concurrents de Sarkozy à l'intérieur de la majorité le font. Mais, au-delà du personnage du ministre de l'Intérieur qui ne se dit pas d'extrême droite mais en mène la politique, si la vie devient de plus en plus dure dans les quartiers populaires, les gouvernements de gauche du passé ont tout autant leur part de responsabilité que la droite.

Avec l'appauvrissement général des classes laborieuses, les quartiers populaires minés par le chômage de leurs habitants se transforment en ghettos : pas d'infrastructures pour les jeunes, pas d'éducateurs, pas d'animateurs de quartier, des écoles surchargées, des bureaux de poste fermés, des commerces qui désertent.

La violence au quotidien dans ces quartiers est peut-être le fait de voyous ou de trafiquants. Mais des voyous, il y en a toujours eu, pourquoi trouvent-ils aujourd'hui le soutien d'une bonne partie des jeunes ? Pourquoi les explosions de violence entraînent-elles contre la police bien plus de jeunes que ces petits caïds de quartier ? Parce qu'il n'y a pas un jeune dans ces quartiers qui n'ait touché du doigt qu'aux yeux de la police de Sarkozy, la « racaille », ce sont les pauvres, tous les pauvres, et pas seulement quelques voyous ou quelques trafiquants. Parce que, pour la majorité d'entre eux, l'avenir est bouché et sans espoir.

La dégradation de la vie dans les quartiers pauvres fait partie de la dégradation de la condition ouvrière sous l'effet des coups que le grand patronat comme les gouvernements qui se succèdent ont portés aux classes populaires. Et ce qu'on peut souhaiter, c'est que la classe ouvrière, en retrouvant sa capacité à réagir à l'offensive du patronat et du gouvernement, trouvera l'oreille de la jeunesse des quartiers populaires et que celle-ci, de son côté, pourra, aux côtés de l'ensemble du monde du travail, exprimer ce qui est légitime dans sa révolte en laissant les voyous et les petits trafiquants sur le bord du chemin.

Arlette LAGUILLER

## • Statistiques du chômage en baisse

# Imposer le droit de vivre dignement de son travail

Le gouvernement s'est félicité de la nouvelle baisse des chiffres officiels du chômage. Ses porte-parole ont déclaré que six mois « de baisse permanente » auraient permis de comptabiliser 108 000 chômeurs de moins, ramenant les statistiques en dessous de « la barre symbolique des 10 % », en établissant le nombre des demandeurs d'emplois à 9,8 % de la population active.

Il est bien difficile de savoir

quelle réalité se cache derrière ses annonces. Certains syndicats continuent ce mois-ci de dénoncer les sorties artificielles de nombreux chômeurs de ce recensement.

Mais ce qui est certain, c'est que la situation des travailleurs, même de ceux censés avoir « retrouvé un travail », ne s'améliore pas. Car aujourd'hui, combien de travailleurs acculés par leur situation précaire, menacés de

perdre toute ressource ou toute couverture sociale, acceptent des semblants d'emploi avec des payes qui ne méritent pas ce nom. Emploi à durée limitée, pour une exploitation plus intensive, ou l'un des multiples emplois dits « aidés » (en réalité aidés pour les employeurs), qui ne permettent de gagner que 600 ou 700 euros par mois, voire moins. C'est parce qu'ils usent et abusent du rapport de force que les patrons, avec l'aide

du gouvernement, imposent à un nombre toujours plus grand de travailleurs, ce type d'emploi qui s'apparente plus à du travail « forcé » qu'à la situation de « libre travailleur ». Une situation « provisoire en attendant mieux » se transforme souvent en situation pleine de difficultés permanentes dont on ne voit plus comment sortir.

Pour que les travailleurs sortent du chômage auquel les patrons les condamnent, pour

qu'ils puissent retrouver un véritable emploi et une paye digne de ce nom, qui permette de vivre normalement, il faudra une épreuve de force qui impose, pour commencer, l'arrêt des licenciements collectifs au patronat et à ses serviteurs politiques. Alors, et alors seulement la situation des travailleurs commencera à changer. En mieux.

Paul SOREL

• Services publics

# Modernisation sauce Villepin

Quand un membre du gouvernement entonne le couplet sur la « *nécessité de moderniser le service public* », salariés et usagers ont de quoi se montrer méfiants. Dans sa conférence de presse du 27 octobre, Villepin a annoncé ses projets dans ce domaine.

Il affirme tout d'abord vouloir rapprocher l'État des usagers. Pour cela, il avance plusieurs propositions : généraliser l'utilisation d'internet pour la plupart des démarches administratives et, dans les grandes villes, ouvrir les guichets de La Poste et de la Sécurité sociale un soir par semaine jusqu'à 20 heures, ainsi que le samedi matin. Outre le fait que tout le monde ne possède pas d'ordinateur et que moins de gens encore sont reliés à internet, on se rappelle la pagaille occasionnée au moment de la déclaration d'impôts, pour ceux qui avaient voulu utiliser ce moyen. En ce qui concerne l'extension des horaires d'ouverture de certains bureaux, Villepin ne le sait peut-être pas, lui qui n'a jamais dû y faire la queue, mais les bureaux de poste sont déjà ouverts le samedi matin ! Et il fut un temps où ils étaient ouverts le samedi après-midi.

Pour les usagers, le principal

problème n'est pas que les bureaux de poste, ou ceux de la Sécurité sociale, restent ouverts une heure de plus un soir par semaine, même si cela peut dans certains cas faciliter les choses, mais qu'il y ait chaque jour du personnel en nombre suffisant derrière les guichets aux heures habituelles d'ouverture, pour ne pas avoir à subir des heures d'attente. Et ce n'est pas en ouvrant des guichets plus longtemps, sans embaucher de personnel, qu'on améliorera les choses.

Si le gouvernement voulait effectivement « rapprocher l'État des usagers », il commencerait donc par embaucher dans les services publics. Mais il n'en est pas question. Bien au contraire, le Premier ministre continue la politique de ce qu'il appelle « une meilleure gestion des effectifs », c'est-à-dire la diminution du nombre des employés.

Pas d'embauche dans les secteurs où le manque de personnel se fait particulièrement sentir, à commencer par les hôpitaux, La Poste, l'Éducation, etc., mais... la possibilité d'augmenter les horaires de travail pour certains. « *Il faut que les fonctionnaires qui veulent travailler plus pour gagner plus d'argent puissent le faire* », a-t-il déclaré, soit en faisant des heu-

res supplémentaires, soit en rachetant des jours de RTT. Les employés des services publics, qui ont vu leur charge de travail s'accroître parallèlement à la baisse des effectifs et dont le pouvoir d'achat s'amenuise, ont certes besoin d'augmenter leur salaire, mais pas en contrepartie d'un allongement de la durée du travail. La méthode n'est pas nouvelle. On commence par donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de gagner un peu plus en travaillant plus longtemps. Puis, au fil du temps, le salaire moyen devient celui obtenu en y incluant les heures supplémentaires, imposée ou non d'ailleurs. Et le tour est joué.

Et puis, en faisant l'amalgame entre « bas salaires » et « fainéants », il en rajoute une couche dans la propagande qui vise à faire croire qu'il y aurait « trop de fonctionnaires qui se la coulent douce » !

Sous prétexte de « modernisation », le gouvernement veut faire baisser le nombre de postiers, de cheminots, d'infirmières, et réduire leur salaire. Pour les usagers, cela se traduirait par une accentuation de la dégradation du service public.

Marianne LAMIRAL

• Pots-de-vin et marchés truqués

# Leur règle du jeu

La quasi-totalité des 47 hommes politiques de différents calibres et chefs d'entreprise inculpés dans l'affaire dite des « marchés publics d'Ile-de-France » a été condamnée à deux, trois ans ou quelques mois de prison... mais tous avec sursis, sauf un, et à quelques dizaines de milliers d'euros d'amende.

Dans les années 1990, pour obtenir les marchés liés à la construction et à l'entretien des lycées en Ile-de-France, les entreprises, principales bénéficiaires de l'opération, payaient une commission de 2 % – au total plusieurs dizaines de millions de francs – qui était ensuite répartie, selon des règles établies entre le RPR (devenu UMP), qui touchait la plus grosse part, le PR (actuel UDF) et le PS.

Michel Giraud, alors prési-

dent RPR du Conseil régional et ex-ministre du Travail, et Michel Roussin, ancien directeur de cabinet et proche de Jacques Chirac, étaient les principaux inculpés. Chirac lui-même, protégé par son immunité présidentielle, n'a même pas été entendu comme témoin, mais le jugement affirme clairement que Roussin « *n'a pu agir d'initiative* », autrement dit agissait directement sur ordre.

François Donzel, élu régional écologiste appartenant à un courant proche de Brice Lalonde, a été le seul condamné à un an ferme pour avoir touché deux millions de francs. Mais Guy Drut, ancien ministre UMP (ancien champion olympique), qui a bénéficié d'un emploi fictif et de plusieurs millions de francs de plus values « *totalelement inexplicables* », n'a été condamné qu'à 15 mois avec

sursis et 50 000 euros d'amende, en conservant ses mandats.

Et pourtant les juges n'avaient pas mâché leurs mots pour parler des inculpés : « *Les faits présentent un caractère de gravité incontestable en ce sens que les comportements qu'ils induisent portent atteinte aux structures fondamentales de la démocratie* ».

Ce n'est pas la première affaire de financement occulte. Ce n'est sûrement pas la dernière. Ces gens qu'on présente comme ayant porté atteinte aux « structures de la démocratie », on risque de les voir occuper de nouveau les devants de la scène politique. Car ils sont à l'image de ceux qui nous gouvernent et qui, du haut de leurs fonctions, font des leçons de morale au bon peuple.

Roger PÉRIER

# Jospin se rappelle au mauvais souvenir des électeurs de gauche

À l'occasion de la parution de son dernier livre, Jospin a pu largement s'épancher à la télévision et dans les journaux.

Interrogé par le journal *Le Monde*, Jospin émet quelques critiques sur la politique de la droite au pouvoir, « *qu'il s'agisse de la politique fiscale ou du "détricotage" du droit du*

*défendre* », oubliant que c'est la politique de la gauche qui, en démoralisant le monde du travail par ses attaques, a favorisé le retour d'un gouvernement de droite parmi les plus réactionnaires. Quant à l'affirmation : « *La surenchère pratiquée par l'extrême gauche ne débouche sur rien* », c'est l'éternel cliché.



Le lourd bilan de Jospin n'a rien d'une page blanche.

travail » et qualifie le gouvernement de « *pouvoir sourd aux protestations populaires* ». Mais à quoi sert de dénoncer la droite si c'est pour appliquer une politique qui aggrave encore celle du gouvernement précédent, comme il l'a fait entre 1997 et 2002 ? Quelles mesures a-t-il prises contre le chômage, pour préserver les travailleurs des licenciements ?

Alors que Jospin s'était engagé en 1997 à « *stopper toute privatisation* », il a battu les records dans ce domaine. Lors de l'émission sur France 2, il a qualifié l'actuelle privatisation partielle d'EDF de « *faute majeure* » omettant de rappeler que les préparatifs avaient été effectués par son gouvernement, en particulier par son ministre de l'Économie, Fabius.

Mais cela n'arrête pas Jospin, qui fustige l'extrême gauche qui n'est pas, elle, frappée de la même amnésie. Le fait de s'opposer aux attaques contre les milieux populaires, qu'elles viennent d'un gouvernement de droite ou de gauche, cela le gêne.

Jospin réentonne une vieille rengaine : « *Si l'extrême gauche appelle à voter contre la gauche qui gouverne et fait des réformes, elle facilite la victoire de la droite, c'est-à-dire la mise en œuvre de politiques qui vont exactement à l'opposé des intérêts de ceux qu'elle prétend*

Bien sûr que les révolutionnaires ont un programme sur les problèmes qui concernent la situation immédiate du monde du travail. Les mesures que défend Lutte Ouvrière sont plus réalistes que les promesses rares pour l'instant des candidats du PS. N'est-il pas concret de défendre l'interdiction des licenciements collectifs dans toutes ces entreprises qui licencient et engrangent des profits ? N'est-il pas réaliste d'exiger que l'on arrête d'arroser le grand patronat avec l'argent des contribuables et que l'on consacre les sommes ainsi économisées aux services publics ? Bien évidemment il ne suffit pas, et nous le disons, de défendre ces idées pour qu'elles deviennent réalités. Ce qui sera décisif, c'est la capacité de la classe ouvrière à les imposer. Utopie ? Non quand le grand patronat doit affronter la puissance collective du monde du travail. Cela s'est vu et cela a été efficace. En juin 36 comme en mai 68, pour ne rappeler que les dates majeures qui ont marqué les mobilisations ouvrières.

Et, c'est justement parce que ces mesures sont à l'ordre du jour et qu'elles répondent aux préoccupations du monde du travail que Jospin et consorts les combattent.

Annie ROLIN

• **Gaz**

## Une hausse explosive pour gonfler les profits des actionnaires

Fin octobre, Thierry Breton, ministre de l'Économie, en était encore à déclarer « *qu'une hausse de 12 %* » du prix du gaz, réclamée par Gaz de France, « *n'est pas l'objectif du gouvernement* ». Le Premier ministre, Villepin, réclamait quant à lui « *une solution plus équilibrée* ». Pour donner le change, la direction de Gaz de France a accepté ce qu'elle a appelé un « *geste commercial* » envers ses clients par une ristourne sur l'abonnement pendant cinq mois... mais elle a maintenu sa hausse de 12 % au 1<sup>er</sup> novembre. Et le gouvernement l'a avalisée.

Les augmentations du prix du gaz (4 % en juillet, 2,6 % en septembre) se cumulent tandis que le « *geste commercial* » se terminera fin mars prochain, et ensuite ce sera l'augmentation de 12 % plein pot, ajoutée à celles déjà prévues pour le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril. Même *Le Figaro* écrit qu'il ne s'agit là que d'un « *habillage* », et qui plus est maladroit, de la hausse des tarifs. La direction de Gaz de France reconnaît, à sa façon, que cette hausse va mettre en difficulté bien des gens puisqu'elle a prévu de renforcer le fonds de solidarité énergie de 10 millions d'euros supplémentaires, destinés à aider les usagers les plus en difficulté. Mais faire la charité aux pauvres que l'on étrangle financièrement, cela reste d'un bon rapport puisque, quand l'augmentation de 12 %

s'appliquera pleinement, cela devrait rapporter un milliard d'euros supplémentaires à Gaz de France. Or non seulement l'entreprise est déjà bénéficiaire, mais son profit a augmenté de 13,1 % pour les six premiers mois de 2005. Il aurait donc été possible, et facile, au gouvernement d'imposer, non pas une hausse, mais une baisse des tarifs. Il en avait le pouvoir puisque, pour le moment, c'est encore le ministre de l'Économie et celui chargé de l'Énergie qui signent les changements de tarif, à la hausse comme à la baisse. Mais il ne faut pas rêver. Une poignée de gros actionnaires qui profitent de la privatisation de Gaz de France compte infiniment plus que des millions d'usagers devenus des clients, dont le seul rôle est de

payer pour rapporter de plus en plus de profits, de façon à faire monter l'action cotée en Bourse. Et les gouvernements, qui n'étaient guère au service des usagers lorsque Gaz de France était une compagnie nationale, le sont encore moins aujourd'hui. Le choix d'une hausse plus importante que les précédentes n'a pas d'autre raison d'être que de satisfaire aux vœux des actionnaires. D'ailleurs, l'action de Gaz de France a augmenté le jour où le gouvernement a confirmé la hausse.

Et on voudrait nous faire croire que la privatisation des services publics et leur mise en concurrence font baisser les tarifs et profitent aux usagers !

Jean SANDAY



## Gaz, pétrole et arnaque

Si le prix du gaz augmente en France, c'est pour deux raisons. La première c'est qu'il augmente à l'échelle internationale alors que la France achète 95 % de son gaz à l'étranger. La seconde, c'est que Gaz de France, qui achète sur le marché mondial pour revendre aux consommateurs français (industriels et particuliers), fait plus que répercuter les hausses et se « *sucrer* » au passage.

Mais pourquoi le gaz naturel augmente-t-il sur le marché mondial, alors qu'il n'y a strictement aucun problème d'approvisionnement ? Cela vient d'une décision des grandes compagnies pétrolières (car ce sont les mêmes qui extraient et transportent ces deux sources d'énergies).

À la suite du « *premier choc pétrolier* », après 1973, où les compagnies en question, les « *majors* », ont provoqué une hausse spectaculaire du prix du pétrole, elles ont décidé que le prix du gaz serait indexé sur celui du pétrole.

Pourquoi ? Tout simplement parce que si le gaz était resté bon marché avec un pétrole très cher, une partie des consommateurs se

serait détournée du pétrole. Le chauffage au fioul aurait systématiquement été remplacé par du chauffage au gaz, même chose pour les carburants des autos, des camions et du matériel agricole, on aurait cherché à mettre au point des moteurs fonctionnant au gaz, comme il en existe d'ailleurs avec le GPS, lequel ne représente pour le moment qu'un secteur marginal.

Cet accord entre les « *majors* » a très bien fonctionné, et les prix du gaz ont toujours fluctué comme ceux du pétrole, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Quant aux compagnies d'État, comme Gazprom en Russie, Statoil en Norvège, ou la Sonatrach en Algérie, elles étaient évidemment ravies de l'aubaine et se sont alignées sur ce règlement imposé par les « *majors* ». Mais il est bien évident que si les « *majors* » avaient décidé une politique de gaz bon marché, les Gazprom et autres auraient bien été obligés de s'aligner sous peine de perdre leurs clients.

En définitive ce sont les supertrusts des hydrocarbures

qui font la loi, aussi bien pour le pétrole que pour le gaz.

Dans cette situation, Gaz de France a beau jeu de clamer qu'elle n'est pour rien dans la hausse internationale, et qu'elle ne peut faire autrement que de la répercuter. Sauf qu'elle la répercute en y ajoutant sa part, d'où les coquets bénéfices de GDF.

Et puis il existe tout de même une « *major* » française, c'est Total. Total produit du gaz (notamment sous dictature, en Birmanie...) et elle en vend autant, dans le monde entier, que la consommation française. Alors pourquoi ne pas taxer les bénéfices de Total sur le gaz de façon à annuler la hausse pour les consommateurs. Certes Total n'est pas le seul voleur, ni même le plus gros, mais lorsqu'on entient un pourquoi ne pas lui faire rendre gorge ? La tolérance zéro, c'est seulement pour les petits voleurs de banlieue, et pas pour les mégavoleurs qui ont pignon sur avenue et qui mettent en coupe réglée le monde entier ?

André VICTOR

## • La taxe sur l'industrie pharmaceutique à l'Assemblée nationale

### Même à dose homéopathique, c'est encore trop pour eux !

Lors du débat sur la loi de finances de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, on a pu assister à une scène peu banale. Le ministre délégué du gouvernement, Xavier Bertrand, y défendait en effet le projet dans lequel il se proposait de tripler, rien de moins, une taxe, qui existait donc déjà, sur le chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques.

Que l'on se rassure, ni Xavier Bertrand ni le gouvernement ne se sont transformés en pourfendeurs des bénéfiques capitalistes. En 2005, la taxe en question s'est élevée à 0,6 % du chiffre d'affaires ; en voulant la porter à 1,96 %, le projet gouvernemental était encore très modeste.

D'autant que cette augmentation était censée sanctionner le non-respect du contrat que l'industrie pharmaceutique avait précédemment signé avec les autorités, contrat dans lequel elle s'engageait à limiter à 1 % par an la progression de son chiffre d'affaires. Or, celui-ci continue de grimper à un rythme annuel de 4 à 5 %.

Dans la panoplie des mesures destinées à lutter contre le déficit de la Sécu, cette taxe est la seule à s'en prendre un tant soit peu aux revenus patronaux ; toutes les autres ne frappent que les salariés, les retraités et les chômeurs. Que ce soit directement, comme l'instauration du forfait de 18 euros sur la plupart des actes de plus de 91 euros, l'augmentation des cotisations ou les prélèvements sur les Plans d'épargne logement. Ou que ce soit indirectement, par la réduction des dépenses des hôpitaux, ou le déremboursement

de centaines de médicaments.

En portant la taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques à 1,96 %, le gouvernement pensait récolter 300 millions d'euros. Cela peut apparaître comme une somme importante. Comparée à ce que rapporteront les autres mesures d'économie (1 250 millions pour les augmentations de cotisations, 700 millions pour le prélèvement sur les PEL), cette taxe apparaît pour ce qu'elle est : un simple alibi.

Toujours est-il que pour les députés de droite, même cet alibi allait trop loin : ils sont vigoureusement intervenus afin que la taxe ne soit fixée qu'à 1,5 % au lieu des 1,96 % prévus, et ils ont obtenu gain de cause au Sénat. Si cette décision est finalement adoptée, ce sont environ 70 millions d'euros qui n'iront pas dans les caisses de la Sécu, mais qui resteront dans celles des laboratoires.

Xavier Bertrand, plaidant en faveur de sa proposition, a déclaré que la majoration de cette taxe n'avait pas été « *décidée de gaieté de cœur* » par le gouvernement. Le cri du cœur. Dès que ce gouvernement fait mine de s'en prendre aux profits, il s'empresse de s'en excuser.

Jean RAYNARD

## Une ponction non remboursée

La Mutualité estime à 630 millions d'euros les charges supplémentaires des « *complémentaires santé* » en 2006. C'est la conséquence de la politique de moindre remboursement et de non-remboursement de certains frais médicaux décidée par le gouvernement.

Le ministre de la Santé ne manque pas de culot quand il déclare que les mutuelles

« *pourraient faire l'effort* » de supporter ces nouvelles dépenses.

Comme s'il ne savait pas que les ressources des mutuelles sont constituées, en fin de compte, par les cotisations qui pèsent sur les salaires et que ce sont les salariés qui auront, d'une façon ou d'une autre, à supporter ces efforts !

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# EDF : Notre « Non » à la privatisation

L'ouverture du capital d'EDF, annoncée depuis longtemps, a été officialisée la semaine dernière. Va-t-on maintenant assister à une mobilisation de la gauche et des syndicats contre la privatisation ?

Le ton de certaines déclarations pourrait le laisser croire... mais les apparences sont trompeuses.

Côté syndical, tout en se déclarant opposée à la privatisation d'EDF, la CFDT annonce qu'elle ne participera pas « à un mouvement sur des modalités pratiques d'application » d'une loi votée en août 2004. Selon la CFDT cela reviendrait aujourd'hui « à manifester contre une loi débattue démocratiquement et votée par le Parlement ». Les salariés apprécieront cette leçon de parlementarisme !

Quant aux fédérations FO et CGT – cette dernière organisation étant majoritaire chez EDF –, elles appellent « les salariés des industries électriques et gazières à la mobilisation à compter du 8 novembre », dit un responsable de la CGT-Énergie cité par *L'Humanité* du 26 octobre. La mobilisation se poursuivrait sur un plan interprofessionnel, les 9 et 10 novembre, par les « deux journées d'actions pour les salaires, l'emploi, les droits et la dignité des salariés, la place des services publics » organisées par la CGT. Point de départ d'un mouvement d'ensemble au niveau national ? On peut en douter. Se réunissant, le 17 octobre dernier, pour « analyser les actions du 4 octobre », toutes les confédérations syndicales ont annoncé la couleur dans un communiqué se contentant de s'adresser « solennellement au gouvernement pour que les rencontres annoncées se réalisent rapidement [et] aux employeurs pour que les résultats des négociations engagées ou à venir répondent aux revendications du public et du privé. » ; pas un mot sur de réelles suites à donner à la journée du 4 octobre ! Jean-Claude Mailly peut bien prendre un ton menaçant dans *FO Hebdo* : « Les consultations avec le Premier ministre démarreront le 7 novembre [...]. Il est évident que s'il ne répond pas positivement, la question de la grève sera posée. Nous l'avons déjà dit aux autres confédérations » ; il ne risque guère d'impressionner le gouvernement. Et à qui veut-on encore faire croire, au lendemain des piteuses tractations de Thibault avec De Villepin durant la grève de la SNCM, que les travailleurs ont quoi que ce soit à attendre de ce genre de rencontre ?

Certes les directions syndicales sont tout à fait capables, dans le climat actuel, d'accompagner voire de susciter des mouvements durs, mais pourvu qu'ils restent isolés – comme l'illustre une fois de plus la grève qui se poursuit depuis le 3 octobre à la Régie des Transports Marseillais – et à condition de ne rien faire pour les étendre, même lorsque cela représenterait, comme

ce fut le cas à la SNCM, la seule chance de gagner !

Reste la journée syndicale du 8 novembre à l'EDF. Faute d'initiatives à un autre niveau, il est évidemment souhaitable qu'elle ait le plus grand retentissement possible et se traduise par une forte participation. Ses modalités restent cependant encore floues. Divers partis plus ou moins étiquetés à gauche ont décidé de s'y associer. L'initiative, venue du PCF, a pour l'instant réuni les Verts, la LCR, les Alternatifs et divers chevènementistes. Elle s'est notamment traduite par l'appel à un meeting commun, le 8 novembre, « pour la défense d'EDF 100 % publique et du Service Public en général », ainsi qu'à la manifestation parisienne du 19 novembre organisée par la Fédération Nationale des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics.

Cette initiative peut-elle éviter aux salariés d'EDF un isolement qui leur serait fatal ?

C'est une question de perspectives, et c'est là que se situe le problème : le communiqué unitaire se contente d'évoquer la nécessité d'« une grande mobilisation politique et populaire pour marquer un coup d'arrêt à l'entreprise de liquidation des services publics d'une Droite qui veut céder les biens de la Nation aux appétits financiers, et tout marchander ». Il faudrait cependant être naïf pour ignorer que les calculs politiques de la gauche prennent davantage de place que le souci des perspectives d'une lutte d'ensemble. Marie-George Buffet n'a pas manqué d'en appeler à « une renationalisation d'EDF et de GDF en 2007 si la gauche revenait au pouvoir », soutenue par George Sarre qui a estimé qu'« un gouvernement qui ne le ferait pas ne serait pas un gouvernement de gauche ». Et tous, en conséquence, de souhaiter être rejoints par le PS... qui a jusqu'ici prudemment évité les diverses invitations, tout en publiant un communiqué par lequel il « s'engage [...], de retour aux responsabilités, à faire revenir EDF à 100 % dans le domaine public ». Fabius, qui s'était prononcé en 2002 pour l'ouverture du capital, parle même aujourd'hui de « revenir sur la privatisation et renationaliser EDF ». De quoi faire jubiler ceux qui voudraient nous faire oublier que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient, et surtout, une fois de plus, renvoyer l'essentiel aux prochaines échéances électorales.

Ce n'est qu'en se démarquant clairement de ce monde-là que les révolutionnaires peuvent se retrouver à leur côté lorsqu'ils se présentent aujourd'hui en défenseurs des services publics. Mais en aucun cas ils ne doivent subordonner leur intervention en direction des travailleurs ou des militants à un cadre « unitaire » sous le contrôle de fait d'appareils politiques ou syndicaux faillits.

Gérard WEGAN

### Convergences Révolutionnaires n° 41 (septembre-octobre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'impérialisme français en crise ?

Articles : Pour un front de lutte – De Villepin : cent jours ! Suffisant en effet – À propos des « responsabilités véritablement historiques » de la LCR – Belgique : petit pays mais solide impérialisme – Le retrait israélien de Gaza : l'indépendance du ghetto – USA : une remontée du mouvement anti-guerre ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Gauche, droite et privatisations

# Changements de nom pour une même politique

Le PS, le PCF et même les Verts ont beau aujourd'hui dénoncer haut et fort l'entrée en Bourse de EDF et se déclarer contre les privatisations, ils ne peuvent faire oublier que ce sont eux-mêmes qui, lorsqu'ils étaient au gouvernement, ont activement mis en route un certain nombre d'entre elles.

En mai 1997, Jospin affirmait qu'avec lui il n'y aurait « ni nationalisation ni privatisation »... Mais c'était avant qu'il soit au gouvernement. Après, il y a eu les « ouvertures de capital » sous prétexte de donner un peu d'air aux entreprises !

Dès juin 1997, le capital de France-Télécom a été ouvert, l'État restant majoritaire. Une forte augmentation des tarifs et des réductions d'effectifs ont suivi. Toujours en 1997, à propos d'EDF, Jospin affirmait qu'elle ne devait « certainement pas être privatisée » mais poursuivait : « Une ouverture du capital est envisageable mais de manière maîtrisée et en consensus avec ses salariés. » La politique mise en œuvre aujourd'hui par le gouvernement Villepin est bien sur la lancée de celle préparée par la gauche, qui elle-même reprenait le programme économique élaboré par Juppé.

En 1998, Gayssot, ministre PCF des Transports, qui avait déclaré avec véhémence qu'il ne serait pas le ministre de la privatisation d'Air France, donnait le feu vert à l'ouverture de son capital, effective

en février de l'année suivante à hauteur d'un peu moins de 50 %. C'est également lui qui, à la fin de l'année 2001 et après avoir répété qu'« ouverture de capital ne signifie pas privatisation », approuvait l'ouverture de celui de la Société des autoroutes du Sud de la France, prétextant que les fonds ainsi recueillis iraient à l'amélioration du transport ferroviaire des marchandises dans le massif alpin... Les habitants de la vallée de Chamoni, à proximité du tunnel du Mont-Blanc, ont dû apprécier.

L'année 1998 fut également celle de la fusion entre l'Aérospatiale et Matra, donnant naissance à EADS, le tout offert pour une bouchée de pain (17,7 milliards de francs alors que l'ensemble était estimé à 60 milliards) à Lagardère. La privatisation de Thomson-CSF, devenant Thalès avec une participation de l'État tombée de 58 à 43 %, date également de cette année-là.

En 2001, les élections approchant, Jospin repoussa l'ouverture du capital de Gaz de France, que Fabius au ministère des Finances et de l'Industrie préparait depuis plus d'un an. Cela permet de peser la sincérité des récentes déclarations de Fabius, à France-Info, sur son opposition à l'actuelle ouverture du capital d'EDF, qui « n'a absolument rien à voir » dit-il avec ce qu'il faisait lorsqu'il était ministre de Jospin !

Lucienne PLAIN

### • Politique agricole commune

# Le prince de Monaco et autres « agriculteurs » aidés

Des négociations en cours entre l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce pourraient remettre en cause les aides à l'agriculture telles qu'elles ont été adoptées en 2003 dans le cadre de la PAC, la politique agricole commune de l'Union européenne. C'est du moins la crainte exprimée par Chirac. Une diminution de ces aides constituerait, a-t-il déclaré, une « ligne rouge » que le gouvernement français n'acceptera pas de franchir.

Il faut dire que les aides directes prévues par la PAC ont représenté, en moyenne, 12 456 euros par exploitation en France en 2003, 2,6 fois plus que la moyenne de l'Union européenne et près de 9 fois le chiffre correspondant pour le Portugal.

Ces aides sont calculées à l'hectare ou par tête de bétail, sans aucun plafonnement de superficie ou de nombre de bêtes, si bien que la moitié du pactole de 9,7 milliards d'euros attribué à « la France » est accaparée par 44 000 exploitants, 10 % du total. Tandis que 182 000 personnes perçoivent moins de 5 000 euros par an, 23 000 touchent plus de 50 000 euros, et même plus de 200 000 euros pour 130 d'entre elles. Parmi ces

« paysans » privilégiés, on trouve, selon le mensuel *Capital*, le prince Albert de Monaco, qui perçoit 300 000 euros par an pour sa propriété dans l'Aisne, Luc Guyau, ex-président de la FNSEA et actuel président des Chambres d'agriculture, pour 50 000 euros en tant qu'exploitant en Vendée, ou encore un certain Rémy Pointereau, sénateur UMP du Cher, qui émarge pour 121 000 euros par an. Certes, celui-ci fait beaucoup moins bien que la reine d'Angleterre qui, en 2004, a reçu 1,1 million d'euros pour ses domaines de Sandringham et de Windsor. Mais sans être lords, une poignée de privilégiés est bien défendue de ce côté-ci de la Manche.

Ce qui anime Chirac dans sa véhémence à défendre la PAC n'est pas la défense des intérêts des agriculteurs qui arrivent à obtenir tout juste la rémunération de leur labeur. Car si les aides peuvent parfois les maintenir à flot, leur répartition joue à leur détriment, favorisant la concentration des terres au profit des plus riches. Ce qui se passe pour l'agriculture n'est pas si différent de ce qui existe dans les autres secteurs de l'économie.

Jean SANDAY

• Sarkozy à Argenteuil

# Il vient et avec lui ça explose

Mardi 25 octobre, Sarkozy a effectué une visite nocturne sur la « Dalle », le quartier de la Zup-Nord à Argenteuil.

Des incidents particuliers venaient-ils de se produire ? Non. Était-ce une visite surprise destinée à constater l'ambiance d'un quartier populaire la nuit, et pourquoi pas à annoncer des mesures pour améliorer le sort des gens qui y vivent ? Pas davantage.

On s'interroge sur les raisons qui ont fait qu'un article paru le matin même dans la presse locale annonçait cette visite. Cela a conduit des centaines de jeunes à l'attendre et à lui faire l'accueil qu'il méritait. Cet épisode soigneusement mis en scène faisait

partie du spectacle d'auto-promotion de Sarkozy.

Projectiles, invectives, tout était prêt pour qu'il puisse éructer sa phrase du jour : « *Vous en avez assez de cette bande de racaille ? Eh bien, on va vous en débarrasser.* »

Les habitants d'un quartier qui n'avait pas connu d'incidents notables depuis des mois ont vécu l'événement comme une provocation de sa part. Car il a présenté une image de leur quartier, « *territoire des bandes* », « *un des plus chauds d'Ile-de-France* » selon lui, qui ne correspond nullement à la réalité.

Les téléspectateurs du pays ne connaîtront pas l'opinion des habitants de ce quartier. En



AFP

Bien que Sarkozy soit entouré par son service d'ordre, il semblait moins à l'aise que lors de ses numéros à la télé.

revanche, ils auront vu Sarkozy, sous les projectiles, utiliser des paroles délibérément choquantes contre les jeunes.

Mais, quand on sème le vent... Témoin la mésaventure survenue à l'un des amis de Sarkozy, l'UMP Georges Mothron, député-maire d'Argenteuil.

Celui-ci exprimait déjà un « *sentiment très contrasté* » au lendemain de la venue de son chef à Argenteuil. Mais deux jours plus tard, alors qu'il tenait une réunion sur la Dalle, sa voiture de fonction brûlait. Il confiait alors : « *Cela m'a secoué. Je vais de jour comme de nuit dans tous les quar-*

*tiers depuis toujours. Jamais je n'aurais pensé être visé...* » Comme quoi la Zup d'Argenteuil n'était pas le Bronx que Sarkozy a présenté, mais il a suffi de la visite d'un shérif de l'Intérieur pour mettre de l'huile sur le feu.

Correspondant local

• Les migrants à Calais

# Sarkozy et le maire PCF sur la même longueur d'onde

Jeudi 27 octobre, huit cars de CRS ont encerclé 300 réfugiés faisant la queue, comme tous les jours à 14 h, devant le bungalow où les bénévoles distribuent les repas. Certains ont fui, des dizaines ont été alignés le long du mur, une quarantaine ont été interpellés. Les mouettes ont mangé leur repas...

Cette intervention rompt un accord tacite avec la police : depuis des mois elle ne venait pas au moment de la distribution des repas. Mais Sarkozy a besoin de mettre en scène sa démagogie anti-immigrés. La semaine dernière, il avait répondu à l'appel de Jacky Hénin, le maire PCF et député européen, suite au viol d'une jeune femme sourde et muette par un migrant, la première agression vis-à-vis de la population depuis des années.

D'après Sarkozy, la situation se serait améliorée depuis qu'il a fait fermer le centre de Sangatte, le nombre des candidats au passage en Angleterre aurait été divisé par 10. Mais c'est faux ! Les réfugiés se retrouvent maintenant par centaines dans les rues ou les parcs de Calais, avec l'immense misère que cela entraîne, et avec maintenant la pluie et le froid en plus.

Il n'y a pas de haine contre les migrants, malgré leur présence massive dans les parcs qui ne peuvent plus être des lieux de promenade. Mais le plus

pénible, c'est la vue de tous ces réfugiés errants, dont beaucoup de jeunes seuls, des adolescents et des femmes avec des enfants. Et même si un certain nombre d'habitants ont peur, il y en a aussi beaucoup dont le cœur se serre et qui font des gestes d'humanité.

Les interpellations de sans-papiers dans le Calais oscillent officiellement entre 400 à 500 par semaine. La police des frontières précise que les interpellations devraient « *monter en puissance* », notamment avec le renfort de 90 CRS.

Après le viol, le maire avait déclaré qu'il ne fallait pas faire l'amalgame entre migrants et criminels. Mais il demandait plus de moyens pour « *assurer la sécurité des Calaisiens* », et a accueilli Sarkozy avec bienveillance. À un journaliste de FR3 il a répondu : « *... Je crois qu'il serait trop facile de dire tout est mauvais, il n'y a rien à prendre... Il faut voir dans trois mois, si ça ne va pas je le lui dirai franchement.* »

Mais comment la situation pourrait-elle s'améliorer ? Hénin, comme Sarkozy, s'oppose à « *une nouvelle fixation qui remette en place un nouveau Sangatte à l'intérieur duquel les mafias faisaient la loi.* » Alors des rafles et la dispersion des migrants vers l'intérieur des terres ? Avant qu'ils ne

reviennent à Calais ou dans d'autres ports dans l'espoir de passer en Angleterre...

Jacky Hénin reste fidèle à sa ligne. D'un côté il déplore la misère en Afrique à l'origine des

migrations, mais de l'autre il a réclamé la fermeture du camp de la Croix-Rouge de Sangatte, en même temps que Sarkozy et les députés du Parti Socialiste Jack Lang et Delebarre. Et

aujourd'hui il couvre les rafles de migrants au nom des difficultés des Calaisiens. Si c'est pas ça, l'hypocrisie !

Correspondant LO

• Tribunal de Douai

# Délit d'aide humanitaire

Jeudi 27 octobre s'ouvrait au tribunal de grande instance de Douai le procès en appel de Jean-Claude Lenoir et Charles Frammezzelle, deux militants du collectif C'Sur qui assure une aide humanitaire aux réfugiés de Calais depuis la fermeture en novembre 2002 du camp de Sangatte. Ses militants étaient venus nombreux au tribunal.

La justice fait preuve d'acharnement. Ces deux militants comparaissaient il y a un peu plus d'un an à Boulogne-sur-Mer, pour « *aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière, en bande organisée* ». Le procès avait tourné court et avait même reconnu leur rôle humanitaire.

Puis ils ont dû subir un autre procès pour outrages et rébellion à la force publique. En première instance, ils furent condamnés à de lourdes amendes et à des peines de prison avec sursis. Il leur est reproché d'avoir tenté d'empêcher l'interpellation et le transfert de migrants en mars

2003 et d'avoir invectivé les policiers.

Les militants ont nié avoir traité les policiers de nazis et les policiers n'ont pu formellement leur attribuer ces propos. Jean-Claude Lenoir a été accusé d'insultes à connotation raciste à l'égard d'un policier d'origine marocaine, au moment où il obligeait des migrants à monter dans les cars à cause de la phrase : « *Vous n'avez pas honte de ce que vous faites ; vous oubliez votre passé.* » « *C'est une interprétation qui peut arranger certains mais qu'on ne peut pas lui mettre sur le dos. Pour un militant qui depuis des années défend des clandestins de toutes origines, c'est un comble !* » a commenté le témoin, l'abbé Boutoille.

Le procès a servi de tribune pour dénoncer la situation inhumaine et absurde réservée aux réfugiés depuis des années. Ils sont interpellés, arrêtés et, comme le nombre de places dans les centres d'accueil est insuffisant, ils sont redéposés sur l'auto-

route ou relâchés à la frontière belge...

L'avocat général, particulièrement réactionnaire dans sa plaidoirie, a mis en cause le rôle d'enseignant de Jean-Claude Lenoir en l'accusant de ne pas enseigner les valeurs de la démocratie à ses élèves ; il a eu le front de défendre le rôle humanitaire de la police. Deux militants du comité qui ont récemment été passés à tabac ont pu apprécier. Quant aux migrants victimes de fractures des membres lors d'interpellations musclées, ils ne voient jamais leur dépôt de plainte aboutir.

L'avocat général a renoncé à la peine de prison mais requiert un alourdissement de l'amende à laquelle les inculpés sont condamnés : 5 000 euros pour l'un et 3 000 euros pour l'autre ; l'avocat de la défense a demandé la relaxe. Le jugement sera rendu le 1<sup>er</sup> décembre.

Correspondant LO

• Belgique

## Les travailleurs ont répondu massivement à l'appel des syndicats

Vendredi 28 octobre, de nombreuses grandes entreprises ont été arrêtées et près de 100 000 manifestants ont défilé dans Bruxelles, la plus vaste manifestation syndicale depuis 1986. Après la grève réussie du 7 octobre à l'appel de la seule FGTB, cette seconde mobilisation trois semaines plus tard, lancée par les trois syndicats, est un succès incontestable.

Les travailleurs sont de plus en plus nombreux à ne plus faire confiance aux gouvernements et aux dirigeants politiques, y compris socialistes, et ils sont prêts à l'exprimer clairement quand les organisations syndicales leur en donnent l'occasion.

Lors de la journée du 7 octobre contre les mesures gouvernementales visant à retarder l'accès à la préretraite, la direction de la FGTB avait demandé aux militants d'organiser des piquets devant les entreprises. D'autres piquets avaient bloqué des zones industrielles en fermant les accès routiers. De nombreuses entreprises avaient ainsi été paralysées, mais aucune manifestation locale ou centrale n'avait été organisée.

Pour le 28 octobre, les trois syndicats, FGTB (socialiste), CSC (chrétien) et CSGLB (libéral), ont fait ce qu'il fallait pour le succès de la manifestation à

Bruxelles en fin de matinée. Les syndicats de la SNCB avaient demandé à leurs adhérents de ne pas faire grève pour amener les manifestants à Bruxelles en trains gratuits. De nombreux cars étaient aussi prévus. Au cours de la semaine des débrayages ont été organisés dans plusieurs grandes entreprises, ainsi qu'une manifestation à Charleroi et à Namur. Comme d'habitude, les syndicats allouaient 25 euros d'indemnité de grève et 10 euros de casse-croûte pour la manifestation. Partout les militants insistaient pour y aller. La mobilisation fut un succès. Dans la manifestation, nombreuses étaient les réflexions : « *Il était temps qu'on se réveille un peu* », « *Ça fait du bien à voir tout ce monde dans la rue, ça montre qu'il y a encore des gens combattifs* » ou « *Ça ne doit être qu'un début* ». Comme d'habitude les pétards et les sifflots dominaient le cortège.

Beaucoup de travailleurs sont venus parce qu'il est impossible de croire dans ce « Pacte de solidarité entre les générations », qui voudrait imposer de travailler jusqu'à 60 ans, et même 65, alors qu'il y a tant de jeunes au chômage. Les conditions de travail sont devenues bien trop dures pour imaginer tenir jusqu'à 60 ans, dans l'industrie bien sûr, mais aussi aux caisses de supermarchés ou dans les hôpitaux et de nombreux autres secteurs. Et

puis, ce sont les entreprises qui licencient, vers 50-55 ans, pas les travailleurs qui partent d'eux-mêmes. Si les mesures du gouvernement passaient, les salariés se retrouveraient au chômage plutôt qu'en préretraite, avec de l'ordre de 50 % du salaire au lieu de 80 %.

Forts de ce double succès, les syndicats ne comptent pourtant obtenir du gouvernement que l'ouverture de nouvelles négociations sur les « réformes fin de carrière »... Mais négocier les propositions du gouvernement et du patronat, c'est d'avance envisager un recul sur les préretraites et les retraites. La seule « négociation » valable serait sur l'augmentation du montant des retraites, l'augmentation des salaires et des embauches massives dans les entreprises et les administrations, sur la base d'un rapport de force en faveur des travailleurs que grèves et manifestations pourraient construire.

Après la manifestation, les dirigeants syndicaux ont fait savoir qu'ils se reverraient le 8 novembre, et que si d'ici là le gouvernement n'avait pas fait de « geste significatif », il y aurait de nouvelles actions. Beaucoup de travailleurs attendent maintenant une suite de la part des syndicats.

Claude THIÉRAM

## Menaces sur les appareils syndicaux

Au-delà des attaques contre les préretraites et les retraites des travailleurs, ce sont probablement les menaces que fait peser le patronat sur l'ensemble des appareils syndicaux eux-mêmes qui les a déterminés à faire de cette journée du 28 une démonstration de force.

Pour la seconde fois cette année, le Premier ministre avait déclaré qu'avec ou sans l'accord des syndicats, les mesures seraient appliquées. Les conventions collectives négociées à tous les échelons sont de moins en moins respectées par les patrons. Et Tony Vandeputte, dirigeant de la FEB (l'équivalent belge du Medef), qui vient de céder sa place, déclare dans un livre récemment publié : « *Le mode de financement des syndicats (primes*

*syndicales payées par les employeurs), les règles juridiques spéciales (absence de statut juridique), leur rôle en matière de paiement des allocations de chômage, le nombre et le statut des délégués syndicaux datent, pour l'essentiel, de la période (années 60 et 70 et parfois avant)... Aujourd'hui cette situation ne se justifie plus, mais le gouvernement (quelle que soit la coalition au pouvoir) ne s'est jamais risqué à s'attaquer à ces anachronismes. Les employeurs réprouvent cette situation, mais n'osent pas la remettre en question fondamentalement, car ils redoutent un bain de sang.* » Au-delà du « bain de sang », image classique de la presse belge, c'est une vive réaction des syndicats que craignaient les patrons...

Après la journée du 7 octobre, le patronat avait tempêté contre la minorité syndicale qui bafouait le « droit au travail ». Un pool d'huissiers et d'avocats avait même été mis en place pour assigner les piquets en justice si les blocages se reproduisaient le 28. Quant au ministre de l'Intérieur, il avait déclaré qu'il s'opposerait par la force à tout blocage de la circulation.

Toute cette campagne menée dans les médias contre les syndicats semble plutôt avoir incité les travailleurs à faire grève et à manifester nombreux le 28. C'est la meilleure réponse que les travailleurs peuvent faire aux menaces patronales.

C. T.

• Allemagne

## L'héritage du SPD : la misère en expansion

Alors que les négociations pour la formation d'un gouvernement de « grande coalition » entre la CDU-CSU (droite) et le Parti Social-Démocrate se poursuivent en Allemagne, il est instructif de faire le bilan du gouvernement Schröder (SPD) du point de vue du niveau de vie des travailleurs.

L'Allemagne est un pays riche avec une bourgeoisie puissante. Selon le World Wealth Report 2004 (Rapport mondial sur la richesse), près de 10 % des millionnaires en dollars de la planète y vivent. Ils disposent même de plus de 10 % des revenus de cette catégorie. De son côté, le magazine *Manager* a publié, en octobre, son 5<sup>e</sup> classement annuel consacré aux 300 plus grandes fortunes du pays. Le nombre d'individus ou de familles milliardaires ne cesse de croître. Ils sont aujourd'hui 91, en tête desquels Karl Albrecht, le fondateur du groupe de distribution alimentaire Aldi. Pour les possédants, qui n'arrêtent pas de se plaindre que l'Allemagne vit au-dessus de ses moyens, que le coût de la main-d'œuvre y est beaucoup trop élevé, etc., ce n'est donc pas la crise.

En revanche, à l'autre bout de l'échelle sociale, la misère s'est fortement accrue au cours des années récentes. De nombreuses études le confirment. En particulier le *Rapport du gouvernement fédéral sur la pauvreté et la richesse*, publié en mars 2005 par le gouvernement Schröder lui-même, qui indique que la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 12,1 % en 1998 (année de l'accession au pouvoir de la coalition formée entre le SPD et les Verts) à 13,5 % en 2003. Cela représente une augmentation de plus de 11 % en cinq ans. Plus de 11 millions d'hommes et femmes sont donc considérés comme pauvres dans le pays le plus industrialisé d'Europe. De son côté, Eurostat, l'organisme de statistiques de l'Union européenne, indique un taux de pauvreté supérieur, qui a augmenté de 13 % en 2001 à 15 % en 2003 (par comparaison, il était de 12 % en France la même année).

La misère, dont ces chiffres ne sont que le reflet, est visible dans l'Est du pays, ravagé par le chômage, mais elle s'étale aussi au grand jour dans la Ruhr, qui est la région d'Allemagne de

l'Ouest la plus touchée par la pauvreté. On peut la voir dans les villes ouvrières comme Duisbourg ou Gelsenkirchen ou encore dans les quartiers nord d'Essen.

Parmi les plus touchés, on trouve des femmes élevant seules leurs enfants, des retraités – dont les pensions sont bloquées depuis deux ans –, mais aussi, bien sûr, des chômeurs, dont le nombre se maintient à un niveau très élevé (4,65 millions officiellement fin septembre). Leur situation ne peut d'ailleurs qu'empirer avec les conséquences (diminution de 32 à 12 mois de la durée d'indemnisation) de la réforme de l'assurance-chômage (baptisée Hartz IV), entrée en vigueur en janvier 2005.

De leur côté, de nombreux travailleurs ont vu leurs salaires stagner ou carrément baisser. Du fait des concessions imposées par les patrons dans les grandes entreprises. Mais aussi à cause de la précarisation des emplois et de la montée des petits boulots. Occupés à plus des deux tiers par des femmes, les « mini-jobs » à moins de 400 euros par mois concernent près de 5 millions de personnes.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la pauvreté enfantine a, elle aussi, connu une envolée. Toutes les associations d'aide sociale en font état. Et une étude de l'Unicef publiée cette année indique que plus d'un million et demi d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans vivent dans un foyer pauvre. Cela représente plus de 10 % des enfants vivant en Allemagne (le taux correspondant est de 7,5 % en France).

Voilà donc quelle est la situation du monde du travail dans un pays où, après les années difficiles de l'après-guerre, la population avait vu son niveau de vie s'améliorer régulièrement, et devenir, dans les années 1960, un des plus élevés en Europe. Cette régression a certes débuté depuis une quinzaine d'années. Mais toutes les mesures qui ont été prises depuis sept ans par la social-démocratie au pouvoir ont contribué à l'accélérer, en installant la pauvreté à un niveau inconnu depuis des décennies et en rendant la société allemande plus dure pour tous les défavorisés.

Henri MARNIER

• États-Unis

# Bush trébuche sur les affaires

Très mauvaise semaine pour George W. Bush. Sa popularité a encore baissé depuis le précédent sondage réalisé le 11 septembre, au moment du cyclone Katrina. De 42 %, elle est tombée à 39 % le 30 octobre. Il est vrai que, cette semaine, le nombre de soldats américains tués en Irak a franchi le seuil des 2 000.

Et Bush est rattrapé par une affaire liée à la façon dont son administration s'était engagée dans cette guerre. Un des principaux conseillers, le directeur de cabinet du vice-président Cheney, Lewis Libby, surnommé « Scooter », vient d'être inculpé pour « faux témoignage, obstruction à la justice et parjure ».

Cette inculpation est la conséquence de ce qu'on appelle là-bas le « Plamegate ». En 2002 et 2003, l'administration Bush avait manipulé l'opinion pour justifier son entrée en guerre contre le régime de Saddam Hussein en expliquant que celui-ci disposait d'armes de destruction massive. L'opposition démocrate, comme la grande presse, lui avait emboîté le pas. Les voix discordantes étaient alors rares. Un envoyé spécial du gouvernement, l'ancien diplomate Joseph Wilson, avait été l'un des rares à dénoncer un des mensonges du gouvernement : le prétendu achat par l'Irak d'uranium au Nigeria.

Pour le faire taire, la Maison Blanche avait révélé à la presse que sa femme, Valérie Plame,

était un agent de la CIA, ce qui avait ruiné sa carrière. Mais une telle dénonciation constitue un crime fédéral. Cela avait déclenché les investigations d'un procureur spécial contre la Maison Blanche.

Le secrétaire général adjoint de la Maison Blanche, Karl Rove, principal artisan de la politique de Bush, s'il n'est pas inculpé, reste dans le collimateur de la justice. Dans cette affaire, « Scooter » et Rove sont des fusibles censés couper court à des poursuites qui pourraient remonter au vice-président, voire à Bush lui-même.

Par ailleurs, Tom Delay, le chef de la majorité républicaine à la Chambre des représentants, un proche de Bush, est également inculpé dans une affaire de financement électoral. Il risque deux ans de prison.

Le camp républicain est remonté contre Bush. C'est que l'an prochain auront lieu les élections du demi-mandat. Et les élus républicains n'ont pas envie de faire les frais ni de son impopularité, ni de l'enlèvement en Irak. Bush doit donc calmer son propre camp, qui lui met la pression. On vient de le voir dans la désignation d'un juge à la cour suprême.

Celle-ci est loin d'être une institution progressiste, mais l'aile évangéliste du Parti Républicain a pesé sur le choix de Bush. Celui-ci avait d'abord pensé à une de ses fidèles, l'avocate de la Maison Blanche, Harriet Miers. Sa souplesse d'échine semblait en faire une bonne candidate – cette

ex-démocrate catholique affiche des convictions républicaines et évangélistes. Mais les républicains intégristes lui reprochent un manque de fermeté dans ses convictions. La candidate a jeté l'éponge et Bush s'est tourné vers Samuel Alito, juge de la cour d'appel. Sa candidature doit encore être approuvée par le Sénat, à majorité républicaine. Si ce choix se confirme entrera à la Cour suprême un ultra-réactionnaire de plus. Il est en effet connu pour ses opinions antiavortement.

Pour reprendre la main, Bush comptait sur la politique extérieure, mais là encore rien n'est facile. Berlusconi, hier encore allié fidèle, prétend maintenant lui avoir déconseillé de s'engager dans la guerre d'Irak, au point que Bush a dû annuler la conférence de presse prévue avec le chef d'État italien. Bush doit maintenant se rendre à Mar del Plata, une station balnéaire argentine, pour y assister au « Sommet des Amériques ». Mais des milliers de manifestants entendent bien gâcher sa visite.

Alors que faire pour retrouver la cote ? Espérer un nouvel attentat terroriste ou, mieux encore, se lancer dans une nouvelle guerre, contre la Syrie par exemple ?

Jacques FONTENOY



Des opposants à la guerre plantent des croix symboliques et inscrivent le nombre, qui ne cesse de grimper, des victimes américaines.

AFP

## Rosa Parks canonisée, pardon... capitolisée

En ces temps de scandales où cela ne va pas fort pour le chef d'État américain, tout est bon pour essayer de rebondir. C'est ainsi que Bush s'est retrouvé au côté de sa chef de la diplomatie, Condoleezza Rice, au service funèbre tenu à Montgomery en hommage à Rosa Parks, récemment décédée.

En 1955, en refusant sa place assise à un Blanc dans un bus de cette ville soumise à la ségrégation raciale, elle avait été à l'origine d'un boycott qui avait duré plus d'un an et mit un terme à cette iniquité à Montgomery. Ce succès avait encouragé le mouvement des Noirs américains contre la ségrégation raciale et conduit, au terme d'une longue lutte, à son abolition en 1964.

Auparavant, Bush avait participé à un hommage rendu au capitole, où la dépouille de la militante des droits civiques a été exposée. Là encore, elle reste une

pionnière, puisque c'est la première fois qu'une femme reçoit un tel hommage, assez rare puisque 28 personnes seulement en ont bénéficié depuis 1852, et habituellement réservé aux présidents, aux militaires et aux politiciens.

Mais Bush a un problème : reconquérir sa popularité perdue. Après la catastrophe de Katrina qui a dévasté La Nouvelle-Orléans et montré le peu de cas que les autorités accordaient aux pauvres, en majorité des Noirs, un petit hommage posthume à Rosa Parks, très estimée dans la communauté noire, ne peut pas faire de mal.

Bush n'est pas le premier politicien à la réputation douteuse à essayer de tirer parti de la bonne réputation et de l'honnêteté d'un défunt. Et il ne sera pas le dernier.

J. F.

• Rectificatif

## L'ONU fut créée pour tromper et écraser les peuples

Dans le numéro précédent de *Lutte Ouvrière*, dans l'article consacré à l'ONU, nous avons écrit par erreur que « l'URSS avait usé de son droit de veto à l'ONU pour s'opposer à une expédition militaire dirigée par les États-Unis en Corée... »

Or l'URSS n'avait pas utilisé son droit de veto.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU du 25 juin 1950, l'URSS bien que membre permanent refusa de siéger, invoquant la présence du représentant du dictateur de Formose, Tchang Kai-Tchek, à la place de la Chine. La résolution qui allait marquer le début de la guerre de Corée fut adoptée par 9 voix contre zéro et une abstention, celle de la Yougoslavie de Tito.

Une force d'intervention placée sous commandement américain fut alors mise sur pied, à laquelle participèrent seize pays, dont la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, etc.

L'ONU inaugura ainsi en Asie la longue série de ses interventions militaires aux quatre coins du monde, sous prétexte d'y porter démocratie et liberté et en réalité pour y imposer, armes lourdes à l'appui, les régimes conformes à la politique exigée par la défense des intérêts des puissances occidentales, et en particulier de la plus puissante d'entre elles, les États-Unis. De l'assassinat de Lumumba, dirigeant indépendantiste congolais, à la fin de l'année 1960, à l'Indo-

nésie (de 1975 à 1999), en passant par le Liban (1983), la première guerre du Golfe (1991) contre l'Irak (avec utilisation d'armes à uranium appauvri dont les vétérans américains dénoncent aujourd'hui les effets), la Somalie (1993-1994), la Bosnie (1995), la liste est très longue des interventions des troupes de l'ONU qui se sont soldées par plus de désespoir, de morts et de déchirements pour les peuples. Car comme nous l'écrivions dans l'article précédemment cité « l'ONU n'est qu'un instrument parmi d'autres » d'intervention contre les droits des peuples, entre les mains des puissances impérialistes.

Lucienne PLAIN

### Les brochures du Cercle Léon Trotsky

La société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de La Nouvelle-Orléans



Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro

• Au PT brésilien

# On prend les mêmes et on continue

Au Brésil, le Parti des Travailleurs (PT) vient de renouveler sa direction nationale. C'est qu'au cours des quatre mois écoulés, une bonne partie des dirigeants, dont plusieurs ministres de Lula, ont été impliqués dans des affaires de corruption et ont dû démissionner. Mais cette direction compromise n'a pas été désavouée, ce sont les mêmes, ou leurs fidèles, qui ont remporté l'élection.

Le président du parti était pour la première fois élu au suffrage direct. Celui qui était chargé depuis le 9 juillet d'assurer l'intérim du président démissionnaire était Tarso Genro. Réputé intègre, il refusa de poser sa candidature parce que José Dirceu, ancien chef de cabinet de Lula et considéré comme le maître d'œuvre de tout le système de corruption, figurait sur la liste présentée par les majoritaires (la majorité sortante, représentant la droite du parti) et refusait de s'en retirer.

Du coup, la liste majoritaire fut menée par Ricardo Berzoini. En tant que ministre de la Sécurité sociale, il avait dirigé la « réforme » désastreuse de ce secteur et ensuite, en qualité de ministre du Travail, avait préparé la « réforme » qui vise à réduire les congés payés, à supprimer le treizième mois et à donner à l'appareil des centrales syndicales tout pouvoir sur les syndicats de base. Cela ne l'a pas empêché de parler de « *refondation démocratique* » du parti et d'évoquer son « *indépendance* » par rapport au gouvernement. Cette liste a obtenu 42 % des voix au premier tour, le 18 septembre, et l'a emporté par 52 % au second.

Ce succès du camp majoritaire est dû au fait qu'il tient bien en main l'appareil du parti. Le PT dit avoir 825 000 militants. 315 000 auraient participé au premier tour, 230 000 au second. Mais dans bien des villes ou des quartiers, c'étaient les élus ou leurs employés qui allaient dans les rues remplir des camionnettes ou des cars de « militants », les amenaient au bureau de vote, leur distribuaient des attestations de paiement de la cotisation annuelle et les faisaient voter. On était loin du militantisme bénévole et autonome des débuts du PT !

Autre raison, les divers candidats de l'opposition, se disant de la gauche du PT, ne proposaient pas une politique bien différente du camp majoritaire. Valter Pomar, leader d'une des tendances, « l'Articulation de gauche », réclamait seulement un meilleur équilibre entre gauche et droite à l'intérieur de la direction nationale. Plinio de Arruda Sampaio, représentant le « secteur catholique de gauche », reprenait le thème du gouvernement écartelé entre forces de droite et forces de gauche, qui explique la politique de droite du gouvernement... par le manque de pression de la part des travailleurs.

Raul Pont, le candidat qui a finalement représenté la gauche au second tour, a obtenu 48 % des voix. Il prenait la défense du gouvernement en butte, disait-il, à des attaques des élites du pays. Comme si les milliardaires brésiliens, ou leurs collègues des États-Unis ou d'Europe, complotaient contre un gouvernement qui en fait plus à leur service que le gouvernement de droite précédent ! Pont est un vieux militant

de « Démocratie Socialiste » (DS), le courant du PT qui est lié au Secrétariat Unifié de la IV<sup>e</sup> Internationale. Mais, comme son camarade Rosetto, ministre du Développement agricole, il refuse toute idée de rupture avec le PT.

Pourtant ce choix, de nombreux militants de DS l'ont fait, qui ont rejoint le Parti du Socialisme et de la Liberté (PSol) fondé par la sénatrice Héloïsa Helena et les trois députés qui avaient été exclus du PT en décembre 2003 pour avoir voté contre la « réforme » des retraites. Dernièrement, quelques autres parlementaires, de DS ou d'autres courants, ont rejoint le PSol. C'est qu'un an avant de nouvelles élections, les élus brésiliens n'ont plus le droit de changer de parti (en 33 mois, plus de 200 députés brésiliens l'ont déjà fait, sur 500). Il semble d'ailleurs que de nombreux militants du PT quittent le parti et s'inscrivent au PSol, qui représente à leurs yeux le « PT des origines ».

Ce PT-bis que veut être le PSol aura-t-il le même succès que son modèle ? Résistera-t-il mieux que lui aux sirènes du capitalisme et de la corruption ? Il ne semble pas préparer autre chose que les élections générales d'octobre 2006 ni avoir d'autres perspectives que la voie parlementaire. Mais pour se défendre contre les « réformes » aujourd'hui, ensuite pour préparer un autre avenir que celui que lui réservent les bourgeois et les politiciens, PT compris, c'est d'un véritable parti de lutte de classe que les travailleurs brésiliens ont besoin.

Vincent GELAS

• Côte-d'Ivoire

# Après le 30 octobre...

En Côte-d'Ivoire, contre toute attente, la journée du 30 octobre, date initialement prévue pour les élections présidentielles marquant la fin du mandat du président Laurent Gbagbo, s'est finalement déroulée sans incidents majeurs.

naires du Nord, et à ce titre désignées comme étrangères et complices des rebelles qui, depuis trois ans, contrôlent une partie du pays.

D'autant que la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de maintenir Gbagbo au pouvoir pour un an de plus, ne peut que reconforter le clan de l'actuel président

PRENEZ VOTRE TEMPS. ON VOUS LAISSE ENCORE UN AN POUR ORGANISER DES ÉLECTIONS, DÉMOCRATIQUES BIEN ENTENDU !



Encore que ce jour-là, l'armée, déployée en nombre, ait tiré sans faire de victimes pour disperser les opposants qui voulaient manifester dans les rues. Quant aux leaders de l'opposition, ils avaient également limité les risques en annulant les manifestations prévues dans les rues d'Abidjan et en rassemblant leurs partisans dans un stade.

Mais s'il n'y a pas eu de graves affrontements le 30 octobre entre les troupes de Gbagbo et celles des partis d'opposition, cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas dans l'avenir car la situation reste toujours lourde de menaces. En particulier, cela ne veut pas dire que les milices privées de Gbagbo et l'armée ne continueront pas à répandre dans les quartiers le poison du racisme et de la xénophobie, contribuant aux violences et aux assassinats dont sont victimes les populations origi-

face aux leaders de l'opposition et des rebelles des Forces Nouvelles qui affirmaient qu'à compter du 30 octobre, ils considéreraient Gbagbo comme illégitime et que tous les moyens seraient justifiés pour le chasser du pouvoir.

Quant à la volonté de l'ONU de désigner un nouveau Premier ministre « acceptable pour tous », elle n'est pas près de résoudre la crise, les intérêts de Gbagbo et ceux de ses concurrents pour le pouvoir que sont Ouattara, Bédié et Soro étant difficilement conciliables.

L'échéance du 30 octobre est peut être passée sans les violences que l'on pouvait craindre, mais la situation reste toujours aussi explosive. Quant à la population pauvre, elle continue à souffrir de cette crise qui s'éternise, et qui aggrave les conditions d'existence des plus démunis.

Roger MEYNIER

• Espagne

# Socialistes de cour

La naissance de Leonor, petite-fille légitime du roi Juan Carlos d'Espagne, n'a pas été uniquement un sujet de reportage pour la presse « people ». Elle sera peut-être aussi l'occasion d'une réforme de la constitution.

Cette constitution, approuvée en 1978 par tous les députés, rétablissait la monarchie en Espagne, suivant le vœu du défunt dictateur Franco. Elle stipule qu'une fille ne peut accéder au trône que faute de frère. C'est sur ce point

qu'il s'agirait de la modifier pour que Leonor soit assurée d'être effectivement reine un jour...

Et, loin de laisser les rois enterrer les rois, c'est bien à cela que Zapatero, Premier ministre socialiste, va s'employer. Par féminisme sans doute et pour « moderniser » la monarchie. Sur le terrain du progrès social appliqué aux têtes couronnées, le Parti Socialiste espagnol va être difficile à surpasser.

Paul GALOIS

## Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 91 (octobre 2005)

- France

Politique syndicale et mobilisation de la classe ouvrière

- Allemagne

Les travailleurs ne doivent pas se contenter d'exprimer leur mécontentement dans les urnes

- L'envolée des prix du pétrole

La planète otage des « Majors » et des spéculateurs

- Mauritanie

La fin de la dictature d'Ould Taya

- Irlande du Nord

La fin de la « campagne militaire » de l'IRA et le « processus de paix »

Tribune de la minorité

Bolivie et Equateur : deux mouvements, une seule perspective

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro



• Grande-Bretagne

## Métro londonien : les conducteurs ont fait grève contre les requins du rail

Les méfaits de la privatisation des transports en Grande-Bretagne viennent de revenir sur le devant de la scène, mais cette fois-ci dans le métro londonien, mettant ainsi directement en cause la politique du gouvernement Blair, qui a pris l'initiative d'ajouter le métro aux trophées du capital.

Tout a commencé le 12 octobre lorsque les conducteurs de la Northern Line (qui traverse le Grand Londres suivant un axe nord-sud) se sont mis en grève à cause des pannes répétées d'un tout nouveau système de frein de secours installé sur les rames.

Pour une fois il ne fut pas question de se plier aux procédures tracassières des lois antigrèves (vote par correspondance, préavis, etc.). Les conducteurs se sont assis sur la loi et ils ont eu raison.

C'est il y a près de trois ans que Blair a lancé la privatisation partielle du métro. Une entreprise publique propriétaire du réseau a été créée, pour assurer la gestion du trafic passager et du personnel qui y est lié, sous la responsabilité budgétaire de la mairie de Londres, mais sous le contrôle politique de l'État. Cette entreprise achète les services d'un certain nombre de partenaires privés pour la fourniture d'électricité, la grosse maintenance électrique, la gestion des machines de contrôle et de distribution de billets, etc. et surtout la maintenance des stations, rails et rames. De plus l'État verse des subventions spéciales aux entreprises de maintenance pour le renouvellement des rames et des voies.

Pour ce faire le réseau a été divisé en trois tranches, dont deux ont été adjugées au consortium Metronet (dans lequel figurent, entre autres, le géant du bâtiment anglais Balfour-Beatty, le fabricant de trains canadien Bombardier et une filiale d'EDF) et à Tube Lines (formé de deux géants du bâtiment, l'anglais Amey et l'américain Bechtel).

Tube Lines est responsable de la maintenance de la Northern Line, mais elle

sous-traite tout ou partie de chaque opération à d'autres entreprises, avec tous les problèmes de coordination que cela peut poser. Dans le cas des freins de secours en cause, il y avait, en plus de Tube Lines, au moins trois sous-traitants connus en jeu (et sans doute plus, la transparence n'étant pas de mise dans ce petit jeu), dont en particulier Alstom. L'un était chargé de la conception, un autre de la réalisation et de la mise en place de la partie fixe sur les voies et encore un autre de la réalisation et de la mise en place de la partie mobile sur les rames.

Mais il semble que les tests qui s'imposaient n'aient tout simplement pas été faits ou n'aient été faits qu'en partie. L'enchevêtrement des responsabilités fait qu'il est bien difficile de savoir qui n'a pas fait son travail. Mais ce qui est sûr c'est qu'aucun des intervenants ne semble s'être préoccupé de ce « détail » pourtant essentiel. Et peut-il en être autrement quand la préoccupation principale de chacun d'eux est de maximiser le profit réalisé en rognant sur les coûts ? Résultat, ce sont les conducteurs qui ont fait ces tests en vraie grandeur !

Heureusement que ces travailleurs n'ont pas été arrêtés par ce qu'il pouvait leur en coûter de se mettre en grève et de la poursuivre jusqu'à ce que toutes les rames soient réparées et testées, ce qui a pris cinq jours. Sinon, ce sont peut-être des dizaines de passagers qui auraient pu payer ces économies criminelles de leur vie !

François ROULEAU

• Stagiaires

## Manifestation contre le travail gratuit

Les étudiants stagiaires ont manifesté mardi 1<sup>er</sup> novembre. Ils protestent contre le fait qu'un certain nombre d'entreprises les utilisent comme main-d'œuvre gratuite au lieu d'embaucher, voire à la place d'un salarié récemment licencié.

Huit cent mille étudiants sont concernés par les stages. Mais ce qu'on leur présente comme une découverte du monde de l'entreprise et un prélude à une embauche est devenu du travail sous-payé et même le plus souvent non payé, sur un poste qu'un salarié embauché aurait dû normalement occuper à plein temps. De plus en plus d'entreprises font se succéder sur le même poste des stagiaires diplômés, efficaces, très rentables et très disponibles puisque le chômage touche un jeune sur cinq parmi les moins de vingt-cinq ans. Rien n'oblige une entreprise à rémunérer un stagiaire. Certaines le font mais

elles plafonnent souvent leur rémunération à 300 euros par mois, limite au-delà de laquelle elles doivent payer des charges sociales. Même quand il est payé, le stagiaire revient six fois moins cher qu'une embauche en CDD.

Un jeune homme racontait, sur FR3, que non seulement il n'avait pas été payé mais que, dès son premier stage, il avait compris qu'il remplaçait un assistant-marketing licencié quelques mois auparavant. Un jeune ingénieur interviewé par *L'Humanité*, avait, lui, été payé 2 000 euros pour six mois d'un travail d'ingénieur qualifié ; cette gratification, qui alla d'ailleurs dans la caisse de son école pour prix de la « formation » n'avait pas coûté un sou à l'employeur, puisque l'État exonère les entreprises de 2 000 euros de charges patronales pour chaque stagiaire engagé dans l'année. Chaque jeune diplômé fait en moyenne de 5 à

8 stages et certaines sociétés tournent avec 80 % de stagiaires.

L'utilisation de stagiaires non rémunérés ne touche pas seulement le milieu des étudiants. Depuis des années, nombre d'employeurs en tout genre, y compris des grands chaînes de magasins, utilisent des « stagiaires » les uns après les autres sur des postes permanents de vendeurs, de caissières, d'employés, pour le plus grand profit des leurs employeurs. Tous sont victimes de tous ces patrons qui, spéculant sur l'espoir d'une embauche véritable, utilise une main-d'œuvre quasi-gratuite.

D'autres actions sont d'ores et déjà en préparation pour protester contre ces pratiques abusives du patronat, en particulier une grève le 24 novembre.

Sylvie MARÉCHAL

• Apprentissage Région Bourgogne

## Encore plus d'aides pour le patronat

La loi Borloo dite de « cohésion sociale » du 18 janvier 2005 a modifié les aides au patronat pour l'embauche d'apprentis. Le gouvernement voudrait relancer l'apprentissage pour atteindre 500 000 apprentis en 2009 (il y en a actuellement environ 360 000).

Non seulement les employeurs d'apprentis vont continuer de bénéficier des anciennes dispositions, c'est-à-dire de l'exonération quasi totale des charges sur les salaires, mais l'État leur accorde en plus un crédit d'impôt auquel s'ajoute l'aide des régions.

Par exemple, au début de l'été, le Conseil régional de Bourgogne à majorité socialiste a décidé d'un nouveau dispositif pour cette prime d'apprentis-

sage dans le bâtiment. Son montant est fixé à 1 400 euros par apprenti et par an. À cela s'ajoutent des aides complémentaires selon l'âge de l'apprenti. Ces aides sont cumulables.

En ajoutant toutes les aides et en comptant les majorations possibles, un patron peut toucher environ 3 500 euros par an pour un apprenti.

D'ailleurs, les patrons ont tout de suite vu l'aubaine car les inscriptions dans les CFA du Bâtiment se sont multipliées et il a même fallu dédoubler certaines classes. Certains CFA cherchent même des formateurs de toute urgence.

Dans le bâtiment, un accord a été signé et le salaire des apprentis a tout de même été relevé de 25 % à 40 % du smic la première année. Pour la

deuxième année, le salaire sera à 50 % du smic. Mais cela n'est valable que pour les nouveaux contrats signés cet été. Et, par exemple, les apprentis de deuxième année ne bénéficient actuellement d'aucune hausse de leur salaire et ne touchent que 37 % du smic !

D'après Borloo, le nombre d'apprentis aurait augmenté de 10 % depuis la nouvelle loi. C'est peut-être bien pour les jeunes qui trouvent un contrat d'apprentissage plutôt que de commencer leur vie professionnelle comme chômeurs. Mais c'est surtout un pactole pour les patrons qui trouvent ainsi une main-d'œuvre bon marché, largement financée par des crédits publics.

Correspondant local

• Dans *Le Figaro*

## Modes et travail

Sous le titre « *Retour aux valeurs travail et tradition* », *Le Figaro* du 28 octobre propose une sélection de vêtements d'artisans ou de mécanos signés de grands couturiers. Les pantalons de peintres sont même « présalis » et Louis Vuitton, connu jusque-là

pour fournir les sacs à main de Bernadette Chirac, propose une salopette. Évidemment, les prix sont en rapport avec la griffe : pantalon à 325 euros, chaussures de sécurité (en cuir vieilli) à 820 euros.

Quand on sait que de nombreux patrons prennent leurs

informations dans *Le Figaro*, on comprend mieux pourquoi, dans de nombreuses entreprises, ils rechignent à fournir des bleus et des chaussures de sécurité. Forcément, à ce prix-là...

Paul GALOIS

• Procédures d'expulsion

## Plus de 100 000 locataires menacés

Alors que la « trêve hivernale », qui suspend les procédures d'expulsion jusqu'au 15 mars 2006, a débuté comme chaque année le 1<sup>er</sup> novembre, les statistiques officielles mettent en évidence une croissance spectaculaire des contentieux locatifs et des jugements d'expulsion pour loyers impayés.

Pour les cinq dernières années, cette progression atteint près de 45 % pour les jugements d'expulsion qui sont passés de 71 000 à plus de 103 000 en 2004 ! Plusieurs dizaines de milliers de familles sont ainsi menacées de voir leur

bail résilié, et pour beaucoup d'être jetées à la rue. Ce sont évidemment les départements les plus populaires qui sont les plus durement touchés. Ainsi, entre 2002 et 2004, les décisions d'expulsion ont augmenté de 84,9 % en Seine-Saint-Denis,

de 67 % en Seine-et-Marne, de 46,5 % en Moselle.

Ces chiffres reflètent les difficultés dont est victime une part croissante de la population, confrontée tout à la fois à la baisse de ses revenus et au chômage, tandis que la spéculation immobilière et la flambée des loyers et des charges continuent de plus belle. Ainsi, en Ile-de-France, le prix des locations atteint non seulement des sommets, mais il augmente

d'environ 4 % par an, soit deux fois plus vite que le coût de la vie tandis que les aides de l'État, comme l'aide personnelle au logement (APL), après un gel de deux ans, ne seront revalorisées que de 1,8 % cette année.

Quant aux loueurs, qu'ils soient des propriétaires particuliers ou des propriétaires institutionnels comme les sociétés d'HLM, les banques ou les compagnies d'assurances, ils n'ont aucun état

d'âme : en cas d'impayés, ils entament systématiquement et de plus en plus tôt les procédures qui conduisent le plus souvent à des expulsions.

Cette situation reflète également le fossé qui sépare les déclarations d'intention du gouvernement contre l'exclusion ou celles de Borloo en faveur du logement, et la réalité.

Roger MEYNIER

• Surloyers dans les HLM

## Faire payer plus les locataires ne résout pas la pénurie de logements sociaux

L'une des mesures du nouveau projet de loi Borloo pour le logement social, adopté fin octobre dernier en Conseil des ministres, se traduira par un plus grand nombre de familles locataires de HLM qui seront soumises à des surloyers dont Borloo augmente le montant.

Actuellement, pour déposer une demande de logement HLM (sans parler de l'obtenir), la famille candidate doit remplir des conditions de revenu minimum et ne pas avoir de ressources supérieures à un certain plafond : pour un couple sans enfant, 1 600 euros imposables mensuels (2 100 euros en Ile-de-France).

Pour ceux déjà logés en HLM dont les revenus arrivent à dépasser

40 % du plafond – soit entre 2 et 5 % d'entre eux selon les organismes –, ils doivent payer un surloyer. Aujourd'hui, avec la nouvelle loi Borloo qui se prépare, ce surloyer interviendrait dès que les revenus du foyer dépasseraient de seulement 20 % le plafond. Davantage de locataires seraient donc touchés.

Ce surloyer cumulé avec le loyer principal (sans compter les charges) ne doit pas excéder 25 % des ressources du foyer. Nouvelle mesure annoncée : ce plafonnement serait désormais supprimé et le montant des surloyers augmenterait. De combien ? Cela reste à fixer par décret du Conseil d'État.

La droite se réjouit déjà de ces nouvelles mesures. Par exemple, Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités locales, bras

droit de Sarkozy, déclare... depuis Neuilly, « un acte de civisme consisterait, pour ceux dont la situation financière ou familiale ne le justifie plus, de libérer leur logement pour ceux qui en ont besoin ». De son côté, l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), repaire de propriétaires réactionnaires, se déclare carrément partisan de revenir sur le droit au maintien dans les HLM des locataires qui dépassent un tant soit peu les plafonds de ressources. Beau programme d'encouragement aux expulsions !

Face à la pénurie de construction de logements sociaux et alors qu'un million de familles sont sur liste d'attente, Borloo explique que sa loi favorisera la rotation des locataires dans les HLM. Il ne manque pas de culot

car, en réalité, vu les coûts exorbitants des loyers du secteur privé, ces mesures se traduiront simplement par une taxation accrue d'une partie des locataires.

Dans le parc des quatre millions de logements sociaux, on constate non pas un enrichissement des locataires mais leur appauvrissement, avec une concentration de chômeurs et de foyers vivant avec les minima sociaux.

Dans le même temps, le gouvernement renonce à renforcer les amendes dérisoires dues par les maires qui refusent de construire les logements sociaux pourtant exigés par la loi sur leur commune...

Louis BASTILLE

• Guyane

## Quand l'État français démolit les maisons des pauvres

À Matoury, près de Cayenne, en Guyane, les forces de l'ordre sont intervenues le 26 octobre pour démolir des maisons construites sans permis. Grâce à la réaction de la population, qui a manifesté sa colère, le nombre de maisons démolies en est resté à neuf, au lieu des dix-sept prévues ce jour-là. En tout, sur cette colline, 78 maisons sont menacées d'être détruites d'ici la fin de l'année.

Des familles entières se sont ainsi retrouvées brutalement sans toit, sans qu'un relogement leur soit proposé. Le préfet s'est contenté de dire que ce n'était

pas son problème, et que, en tant que représentant de l'État, il avait juste « la charge de l'exécution des jugements ». En effet, un jugement récent avait ordonné la démolition des habitations, sous prétexte qu'elles avaient été construites illégalement, alors que, à Matoury comme dans les principales villes, ces maisons ont été érigées et sont habitées depuis des années.

La Guyane a connu un fort accroissement de sa population ces vingt dernières années, à cause en partie de l'immigration mais surtout d'un nombre important de naissances. Or, la construction de logements n'a pas suivi. Selon la préfecture elle-même, alors qu'il faudrait construire 1 500 logements par

an en Guyane, il n'y en a que quelques centaines, et encore moins de logements sociaux. Alors, faute de logements, lassés d'attendre des autorisations qui ne venaient pas, des habitants ont bâti eux-mêmes leur maison. Un millier seraient ainsi construites chaque année, sans que cela gêne en quoi que ce soit, car ce n'est pas la place qui manque : la Guyane ne compte que 2 habitants au km<sup>2</sup> ! Si l'on tient compte du fait que seule la région côtière est habitée, cela ne fait malgré tout que 19 habitants au km<sup>2</sup>.

Parmi ces habitations, certaines tiennent plus de la baraque que d'une maison répondant à toutes les normes de confort. Cela donne un prétexte supplé-

mentaire aux autorités françaises pour les démolir, car elles déclarent hypocritement vouloir en finir avec l'habitat insalubre, qui serait propice en outre au développement de la délinquance !

Dans ce département d'outre-mer, l'État français applique la même politique que dans la métropole en matière de logement, avec sans doute plus de mépris et de sans-gêne : rien n'est fait pour la population. Pire même, préfet et forces de l'ordre se comportent comme à l'époque coloniale, démolissant les habitations que les plus pauvres avaient eux-mêmes bâties, les jetant sans rien à la rue.

Marianne LAMIRAL

### Les méfaits de l'alcool... à l'Assemblée

Revenant sans doute d'un bon repas arrosé, les députés ont récemment adopté par surprise un amendement, qui pourrait ressembler à une mauvaise blague d'ivrogne. En effet les députés ont introduit, dans la loi sur l'agriculture, un amendement qui donne une place plus importante et prépondérante aux représentants des viticulteurs (les gros) dans le Conseil de prévention et de modération... de l'alcoolisme.

Car le piquant de l'affaire c'est que ce Conseil, mis sur pied le 4 octobre dernier sur la demande des médecins et les associations de lutte contre l'alcoolisme, était chargé de renforcer la prévention sur la consommation d'alcool, il avait la charge d'évaluer les campagnes de santé publique pour améliorer la prévention et aussi les textes concernant la lutte contre l'alcoolisme. Comme le déclarait le professeur Michel Reynaud, professeur d'addictologie (dépendance aux drogues), c'est comme si on confiait à la SEITA la responsabilité de la lutte contre le tabac.

Mais il faut croire que la santé de millions de personnes ne pèse pas lourd face au lobby viticole, car pour ces chers députés c'est toujours *In vino veritas*, eux qui ont toujours été si sensibles... aux gestes d'amitié, surtout quand ils prenaient la forme de liquide.

Paul SOREL

## • Professeurs non titulaires

# Quand l'État licencie...

Dans l'Éducation nationale, en plus des personnels titulaires, il y a de nombreux non-titulaires. Ils assument le même travail d'enseignement que les professeurs titulaires, mais le ministère fait l'économie de leur formation en les envoyant directement dans les classes où ils sont censés se former « sur le tas ».

Ils sont moins payés que les titulaires et le plus souvent, ils bouchent les trous dans les établissements difficiles. Ce sont eux qui, les premiers, font les frais des restrictions budgétaires. Ainsi 10 000 d'entre eux ont été licenciés à la rentrée de septembre, dont 1 000 dans l'aca-

démie de Créteil.

Pour protester contre leur licenciement, demander leur réembauche et leur titularisation, une vingtaine de non-titulaires campent depuis le lundi 17 octobre devant le rectorat de Créteil. Ce sont des professeurs qui ont entre trois et sept ans d'ancienneté. Ils n'ont pas été réemployés à la rentrée bien que, dans certains cas, le poste qu'ils occupaient n'est toujours pas pourvu.

Les non-titulaires, regroupés en collectif, sont soutenus par des syndicats, par la mairie (PS) de Créteil et les habitants avec qui les « campeurs » entretiennent de bonnes relations, d'autant qu'ils organisent du soutien scolaire et des animations pour les enfants du

quartier.

Le recteur était passé voir les « campeurs » et leur avait simplement indiqué qu'il avait « peu de marges » pour trouver une solution à leur situation. Le 27 octobre, après une assemblée générale qui a regroupé un peu plus de 70 personnes, une délégation a été reçue sans que rien de notable n'évolue.

Le collectif des non-titulaires appelle à rendre visite aux « campeurs » (devant le rectorat, rue G.-Enesco au métro Créteil-L'Échat), à participer aux assemblées générales et au rassemblement qui aura lieu devant le rectorat le mercredi 9 novembre à 14 heures.

Karine MORIN

## • Campus de Grenoble

# Non à la sélection par l'argent !

Du lundi 24 octobre au mercredi 26 octobre, les trois jours précédant la semaine de congés universitaires, les étudiants de l'université Pierre-Mendès-France (sciences sociales) du campus de Saint-Martin-d'Hères-Grenoble ont bloqué l'accès de la plupart des bâtiments et donc des cours.

Ils entendaient ainsi protester contre la mise en place, pour cette rentrée universitaire 2005, d'un passeport universitaire.

En effet, la direction de l'université Pierre-Mendès-France avait décidé, au cours de l'été, malgré l'opposition des étudiants et des professeurs, la mise en place d'un passeport universitaire donnant droit à un certain nombre de prestations pédagogiques. Le problème, évidemment, c'est que cela avait un coût assez exorbitant. En effet, le prix à payer pour obtenir ce passeport allait de 200 euros pour une année de licence à 1 200 euros pour une maîtrise d'IUP (Institut universitaire professionnel). Ces sommes s'ajoutant pour les étudiants aux droits d'inscriptions nationaux, déjà élevés, et à la cotisation à une mutuelle. En fait, devant le désengagement

financier de l'État, la direction de l'université n'avait rien trouvé de mieux que de faire payer les étudiants et leurs familles. Au cours de l'été, devant le tollé général, la direction de l'université avait renoncé à rendre ce passeport obligatoire, et avait renoncé à lier ce passeport à des services fondamentaux tels que l'accès aux bibliothèques ou aux salles informatiques. Malgré tout le paiement de ce passeport, même non obligatoire, restait lié à d'autres services importants : photocopies, remises de photocopies, mise en page de mémoires... Aux yeux des étudiants, ce passeport apparaissait donc pour ce qu'il était : une mesure scandaleuse renforçant encore un peu plus la sélection par l'argent dans l'accès aux études.

Aussi, depuis la rentrée universitaire, les différents syndicats ainsi qu'une minorité d'étudiants non syndiqués faisaient campagne pour la suppression pure et simple de ce passeport et pour le réengagement financier de l'État : des pétitions circulaient, des rassemblements avaient lieu. Finalement un certain nombre d'étudiants, appuyés par le syndicat Sud-Étudiant, décidaient de bloquer l'accès des bâtiments et des cours pour tenter de réu-

nir dans le mouvement une majorité d'étudiants.

Lundi 24 octobre, ils bloquèrent l'accès d'un certain nombre de cours, mirent des banderoles un peu partout, des tables avec tracts. À l'assemblée générale de 10 heures, la très grande majorité des étudiants approuvèrent de fait l'action entreprise, et dans la journée le mouvement s'étendait à toute l'Université de sciences sociales. Mercredi 26, des étudiants manifestaient dans Grenoble, devant la préfecture et le rectorat.

Le soir même, la direction de l'université Pierre-Mendès-France annonça que lors d'un prochain conseil d'administration elle proposerait de revenir à la situation d'avant l'été, avec des passeports aux tarifs extrêmement minimes. Elle annonçait aussi la rédaction d'un courrier adressé au ministre, réclamant le réengagement financier de l'État dans les meilleurs délais. Bref devant la mobilisation étudiante, cela ressemble à un véritable recul. Ceci dit, les étudiants restent mobilisés pour réclamer la gratuité complète des prestations pédagogiques et un engagement financier réel et immédiat de l'État.

Correspondant LO

## • Régie des transports de Marseille (RTM)

# Le maire a beau s'agiter, les grévistes continuent

Commencée le 5 octobre, la grève des travailleurs des transports en commun de Marseille continue malgré l'agitation de Jean-Claude Gaudin, maire de la ville et président de la communauté urbaine, et de ses amis. Il n'a pu obtenir la réquisition qu'il réclamait et un médiateur a été désigné par le préfet.

compenser leur manque à gagner supposé.

Il n'empêche, la grève continue. Les conducteurs sont jour après jour en grève à environ 90 %, les métros circulent par moment, plus ou moins espacés, la ligne 2 dont les métros étaient les plus fréquents s'est mise au rythme lent de la ligne 1.

Quelques grévistes aidés de militants des Unions loca-



Imperturbablement, les grévistes reconduisent leur grève aux assemblées générales de chaque dépôt. Ils étaient plus de cent lundi 31 novembre bien que ce soit un jour de pont entre un dimanche et un jour férié, au dépôt de La Rose. L'intersyndicale reste unanime pour maintenir le mouvement.

En face, depuis le lundi 24 octobre, le maire a fait circuler « cinquante bus de substitution », bien incapables de remplacer tout le réseau de la RTM. Les grévistes ont laissé faire les conducteurs de cars, et ce sont les passagers qui leur expliquaient le chemin à suivre à travers les multiples embûches de la circulation marseillaise. Cependant le jeudi 27, les vitres de quatre bus ont été brisées et leurs fauteuils lacérés. Le préfet s'en est saisi pour renforcer la présence de CRS et de gendarmes mobiles autour des bus de substitution. Il y a toujours un car de police à proximité des dépôts.

Des commerçants, des représentants des unions patronales et de la chambre de commerce, ainsi que les élus UMP de la municipalité, ont, au cours d'une manifestation qui se voulait symbolique, bu un bouillon censé représenter celui que les grévistes leur font boire en refusant de transporter leurs clients vers le centre-ville. Gaudin y est intervenu et il propose déjà des remises fiscales pour

les et de l'Union départementale CGT, et des entreprises concernées, ont diffusé des tracts explicatifs devant le Conseil général, le centre de chèques postaux, de l'hôpital de La Timone, aux supermarchés de quartier, etc.

Le maire voudrait que les bus et les métros roulent jeudi 3 novembre pour la rentrée des vacances scolaires, mais sans renoncer à son projet de Délégation de service public à la Connex qui est la cause de la grève.

Les Unions départementales des syndicats CGT, CFDT, FO, UNSA, Solidaires, FSU, appellent à manifester le jeudi 3 novembre à Marseille, en soutien aux grévistes.

Ceux-ci n'ont pas l'intention de laisser le maire octroyer à la Connex, filiale de Vivendi, le droit d'exploiter le futur tramway tout neuf. Le maire explique que c'est nécessaire parce que la Connex est une excellente gestionnaire. Les travailleurs de la RTM sont bien convaincus que si elle gère « bien », elle le fait dans l'intérêt de ses actionnaires, mais au détriment des usagers, aux frais des contribuables et sur le dos des travailleurs, ils sont convaincus aussi que ce n'est là que le début d'une privatisation plus complète.

Et ils sont bien décidés à ne pas laisser faire.

Correspondant LO

• Renault – Flins (Yvelines)

## Prime en baisse, ras-le-bol en hausse

Vendredi 28 octobre, l'annonce de l'avance sur la prime d'intéressement a déclenché des débrayages dans plusieurs secteurs de l'usine. La direction nous offrait royalement 630 euros d'avance, au lieu de 847 l'an dernier. Vu les bénéfiques records du premier semestre, plus de deux milliards d'euros, en progression de 52 %, tout le monde s'attendait à une avance d'environ 1 200 euros.

Quelques dizaines de travailleurs de l'équipe d'après-midi, dans les secteurs du Montage, des Presses, du Ferrage et de la Tôlerie, ont piqué une colère et ont défilé dans les ateliers. En milieu d'après-midi, nous étions plus d'une centaine, pas assez pour arrêter totalement l'usine, mais assez pour la perturber et pour inquiéter la direction qui s'empessa de pleurer... sur son propre sort : certes, Renault avait fait des bénéfices au premier semestre, mais le second allait être catastrophique : l'usine de Sandouville allait mal, à Valladolid, c'était plus que préoccupant. Il fallait être prévoyant ; si les choses s'arran-

geaient, peut-être le solde de la prime serait-il confortable ; et en attendant, au travail pour sortir le nouveau véhicule qui doit « sauver » l'usine de Flins !

Ce discours conforta les assistants dans l'idée qu'il fallait continuer la grève jusqu'à la fin de l'équipe, exiger 1 200 euros d'avance et aller encourager l'équipe de nuit à faire la même chose. Ce qui fut fait avec un certain succès, puisque, de nouveau, une centaine de travailleurs se mirent en grève, malgré la présence de chefs surexcités et de certains syndicalistes tout dévoués à la direction.



Au retour du week-end, la direction a pris les devants pour décourager tout mouvement, en organisant elle-même les arrêts de chaîne et les réunions d'explication. La grève n'a pas redémarré mais beaucoup d'entre nous étaient contents d'avoir dit ce qu'ils avaient sur le cœur, et pas seulement au sujet de la prime, qui concerne uniquement les travailleurs « Renault » et pas les intérimaires ; car les heures supplémentaires, les conditions de travail, la suppression des ponts et de la semaine de congé en fin d'année, tout est

de plus en plus insupportable pour tout le monde. Cela faisait plaisir aussi de voir courir tous ces grands chefs qui, d'ordinaire, passent leur temps à multiplier les pressions. Bref,

pas encore le mouvement qui amènera la direction à nous donner satisfaction, mais un bon essai... à transformer.

Correspondant LO

• Peugeot – Poissy (Yvelines)

## 550 intérimaires licenciés en décembre

Jeudi 27 octobre, la direction de l'usine Peugeot de Poissy a annoncé la réduction de la production de la 1007 à partir du 19 décembre. Cette décision devrait se traduire par l'arrêt d'une équipe produisant ce véhicule, le non renouvellement de 550 contrats d'intérim et le reclassement dans l'établissement de plus de 150 ouvriers en CDI.

Le motif invoqué est la faiblesse des ventes de la 1007, le nouveau véhicule lancé au printemps dernier. Poissy en produit 300 exemplaires par jour, alors que la direction fait état de seulement 150 ventes. En supprimant l'une des deux équipes travaillant sur cette chaîne de fabrication, la direction entend ajuster la production avec la demande.

Comme il y a actuellement 1 500 intérimaires, plus 400 travailleurs en CDD, soit près de 2 000 emplois précaires pour

5 300 ouvriers en CDI, la direction a de quoi manœuvrer sur l'ensemble de l'usine pour arriver aux 550 fins de contrat qu'elle envisage. Quant aux 150 ouvriers qui devraient être mutés, cela veut dire qu'ils devront changer d'atelier et de travail, et pour certains changer d'équipe, avec toutes les répercussions que cela veut dire, y compris sur leur vie privée.

À l'usine, on savait depuis un moment que la 1007 ne se vendait pas très bien. Les parkings de stockage sont pleins et, début octobre, sa production avait été réduite de 80 exemplaires par équipe. Mais la nouvelle a quand même été un gros choc. D'autant qu'en même temps, non seulement les cadences restent très élevées, mais la direction annonce des heures supplémentaires en novembre et décembre pour l'autre chaîne de production. De même, le système de départ en préretraite à 57 ans s'arrêtera en décembre prochain

alors que mille deux cents travailleurs espéraient en profiter dans les prochaines années. Ils ne comprennent donc pas que la direction licencie des centaines de jeunes et les maintienne, eux, au travail.

Pour le moment, il y a eu peu de réactions. Il est vrai que l'annonce a été faite deux jours avant le pont de la Toussaint et qu'un certain nombre de travailleurs sont en congés. Mais il n'est pas dit que ce mauvais coup passera facilement. D'autant que si la famille Peugeot pleurniche sur les résultats de l'entreprise, elle n'inspire pas la pitié. Non seulement elle figure parmi les plus grosses fortunes de France, mais elle a encore engrangé des milliards de profits ces dernières années, dont 1,34 milliard pour 2004. Elle a donc largement de quoi payer et faire que les salariés ne supportent pas les aléas de ses ventes.

Correspondant LO

• Hôpitaux

## Le gouvernement responsable de la pénurie

De l'aveu même de l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France, plus de 4 000 postes d'infirmières ne sont pas pourvus dans les hôpitaux publics. Et cette situation va en s'aggravant puisqu'on est passé de 3 % de postes vacants en 2000 à 6,8 % cette année.

La pénurie serait pire encore si, au lieu de considérer les postes programmés et notoirement insuffisants, on calculait par rapport aux postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

La situation n'est pas meilleure en province : dans cer-

pris depuis quelques années pour améliorer les capacités de formation, le nombre de places offertes – 30 000 en 2004 contre 26 000 en 2000 – est encore très loin de couvrir les besoins. Certains commentateurs mettent également en cause l'application des 35 heures. Ils « oublient » juste de dire que, pour des raisons de restriction budgétaire, cette mesure a été effectuée sans programmer les milliers de postes supplémentaires qu'il aurait fallu créer pour compenser l'allègement des horaires. Du coup, les conditions de travail – horaires, charge de travail, repos et congés repous-



taines villes ou régions, comme en Champagne-Ardenne par exemple, les infirmières font également cruellement défaut.

Cette pénurie n'est pas un problème nouveau. Un temps présenté comme la solution miracle, le recrutement d'infirmières étrangères n'a pas fait illusion très longtemps ; dans bon nombre de cas, ces infirmières, confrontées à la réalité, sont retournées dans leur pays d'origine.

L'une des explications réside dans le fait que, par souci d'économie, les pouvoirs publics ont fermé de nombreuses écoles de formation d'infirmières. Et même si un petit effort a été entre-

sés, etc. – sont de plus en plus pénibles, comme elles le sont pour l'ensemble du personnel hospitalier, d'autant que, dans certains services, le raccourcissement de la durée des hospitalisations augmente la quantité de travail par lit. Ajouté aux bas salaires, cela explique que les hôpitaux ont de plus en plus de mal à pourvoir même les postes budgétisés.

Le gouvernement, qui condamne les hôpitaux, comme les autres services publics, à l'austérité afin de mieux arroser d'aides et de subventions le patronat, est directement responsable de cette situation.

Roger MEYNIER

• Grande distribution

## Licenciements à tous les rayons

Le magasin Carrefour de Stains (Seine-Saint-Denis) vient de licencier Fawzi Benabdallah, vendeur au rayon hi-fi depuis dix ans. La faute qui lui est reprochée est inexistante, mais le vrai motif de ce licenciement est connu : Fawzi Benabdallah a dénoncé dans la presse les méthodes particulières du directeur de ce grand magasin.

Ce dernier avait affiché les portraits de deux employés qu'il venait de licencier. Les affiches, mesurant un mètre carré, suspendues au dessus de la tête des autres employés, portaient le motif supposé des licenciements : « vol ». Pour l'un il s'agirait d'un vol de portable... pour lequel Carrefour n'a pas déposé plainte. Pour l'autre, de la consommation de trois macarons devant les caméras de surveillance. Mais

sible, pour les salaires les plus bas possible. Il s'agit d'être là quand les clients sont là, en milieu et en fin de journée, les samedis, les jours fériés, même s'il faut fractionner son temps de travail, sacrifier son temps libre et être occupé à plein temps... alors qu'on ne fait (sur la feuille de paye) qu'un temps partiel. Ces travailleurs, très souvent des femmes, gagnent, à cause du temps partiel imposé, moins que le smic et



Pour certains directeurs, chaque employé est suspect.

c'est surtout la dénonciation publique, véritable mise au pilori, qui a révolté les autres employés et a suscité des témoignages et des manifestations de solidarité à Stains et aux alentours. Le directeur, s'il a finalement décroché ses affiches, a donc également licencié celui qui avait osé protester publiquement.

Le licenciement pour des fautes vénielles ou imaginaires semble être une méthode de gestion du personnel courante dans les grandes surfaces. Lundi 31 octobre, treize caissières citaient leur patron devant le tribunal de prud'hommes de Bordeaux : Auchan les a licenciées en les accusant d'avoir utilisé des bons d'achats réservés aux clients, pour des sommes allant de douze à quelques dizaines d'euros. L'an passé Leclerc avait licencié quatre caissières ayant utilisé des bons de réduction laissés par les clients.

Pour ces grandes surfaces la « gestion du personnel » cela consiste à obtenir de leurs employés qu'ils acceptent les horaires les plus variables pos-

travaillent sous une pression constante. C'est pour augmenter cette pression que les grands magasins ont une politique de licenciements individuels pour faute. Il s'agit souvent de ce que les patrons appellent des « vols », ce qui, au licenciement sans indemnité rajoute l'humiliation.

Pour faire leur sale boulot, Auchan, Leclerc et autres Carrefour trouvent des gens qui, comme le directeur du Carrefour Stains, n'ont pas d'états d'âme pour humilier les travailleurs, les injurier et, évidemment, les jeter à la rue pour l'exemple.

Pourtant ce n'est pas à ces tristes sires que leurs crapuleries rapportent le plus. Ces trois groupes ont chacun un chiffre d'affaires tournant autour de 30 milliards d'euros et des bénéfices d'au moins 500 millions d'euros. Ce qui fait pas mal de macarons pour les familles Halley (actionnaire majoritaire de Carrefour), Mulliez (idem pour Auchan) et Leclerc.

Paul GALOIS

• Ateliers SNCF de maintenance Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)

## L'amiante encore utilisé, scandaleux et criminel !

Dans les ateliers de maintenance de la SNCF, la rénovation du matériel roulant équivaut à une véritable reconstruction. C'est ainsi que les caisses des voitures ou des rames sont décapées puis repeintes. Dans cette opération, les peintres étalent un enduit de rebouchage sur la tôle et le poncent ensuite avant le peinturage.

Nous venons d'apprendre à l'EIMM (Établissement de maintenance du matériel) de Saint-Pierre-des-Corps la présence d'amiante dans le talc qui entre dans la composition de ces enduits de rebouchage (de référence SNCF 2 211 1313, 2 211 1333 et 2 211 1306). Aussitôt demandés par le CHS/CT, les résultats d'analyse des prélèvements de poussière sur les lieux de ponçage à l'EIMM confirment la présence d'amiante. Les ouvriers du secteur ont fait valoir mardi leur droit de retrait. La direction accepte d'isoler les voies du bâtiment utilisées pour le ponçage.

Le scandale dans cette affaire qui touche beaucoup d'ateliers SNCF, c'est que ce produit est vendu et distribué par la société Becker (Blanc-Comme) sans que l'amiante soit indiqué dans sa composition. Or ce produit est soumis à étiquetage selon la législation et à fiche de données de sécurité selon l'arrêté du 05/01/93 et la norme ISO 11014-1.

C'est bien la preuve que l'on ne peut pas se contenter de la fiche de données de sécurité fournie par le fabricant pour affirmer, comme le font parfois certains responsables SNCF, qu'un produit ne contient pas d'amiante. Seule l'analyse du produit lui-même ou des prélèvements de poussières émises lors de son utilisation sous le contrôle des salariés et du CHS/CT peut le déterminer.

Les fabricants invoquent le plus souvent le secret de fabrication pour s'abstenir d'indiquer sur les fiches de données de sécurité la composition exacte des produits dangereux. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas la leur réclamer. D'ailleurs, dans le cas présent, la direction SNCF indique que c'est la cellule Toxicologie qui, lors de la réception d'une nouvelle fiche de données de sécurité de cet enduit, a demandé au fabricant la composition du talc IT 3X dont elle avait relevé la présence sur la composition de l'enduit.

Certes, le fabricant de ce produit qui cachait qu'il contenait de l'amiante est responsable de l'exposition de nos camarades. Mais cela n'exonère pas la SNCF de sa responsabilité. L'utilisation de l'amiante pur (plaques, tresse, etc.) est interdite à la SNCF depuis 1981 et les stocks gérés au Magasin général de Saint-Pierre avaient été déclassés. L'utilisation de

l'amiante en tant que composé de produits est interdite depuis 1992, soit treize ans ! À la SNCF, un recensement de ces produits a eu lieu et ils ont été remplacés par des produits sans amiante. En plus, les élus CHS/CT avaient demandé et obtenu, à Saint-Pierre et ailleurs, qu'un inventaire de la présence d'amiante soit effectué sur le matériel roulant de telle sorte qu'à chaque fois qu'une intervention était prévue sur une partie amiantée, toute une méthodologie de travail soit établie à l'avance afin d'assurer la protection des salariés qui intervenaient sur cet organe.

Comment est-ce possible que l'on puisse encore utiliser à la SNCF des produits contenant de l'amiante et en plus sans le savoir ?

Cette négligence est coupable. Bien sûr, l'entreprise a pris des mesures d'arrêt immédiat d'utilisation du produit incriminé et de neutralisation des lieux où il a été utilisé, en tout cas à Saint-Pierre (à l'heure où nous écrivons nous ne savons pas si elle l'a fait dans les autres ateliers), et elle assurera aussi le suivi des salariés exposés. Mais en attendant le mal est fait et nos camarades peintres en ont peut-être pris plein les poumons.

Correspondant LO

• Pont-de-Claix (Isère)

## Une usine à hauts risques

En 1975, à l'usine chimique de Pont-de-Claix, nous étions plus de 2 500, mais de suppressions d'emplois en fermetures d'ateliers, nous sommes aujourd'hui 1 200. La production de chlore par le procédé dit de cellules à diaphragme était obsolète et utilisait de l'amiante. Il aurait fallu remplacer les 500 cellules par de nouveaux procédés, plus sûrs mais plus chers. Mais l'entreprise a obtenu des dérogations jusqu'en 2001 pour pouvoir continuer à utiliser l'amiante. De nouveaux diaphragmes ont remplacé progressivement les anciens. Mais de nouveaux problèmes sont

apparus : l'hydrogène passait à travers le diaphragme et se mélangeait au chlore, entraînant des risques d'explosion. Pour les éviter, les responsables firent débrancher les sorties d'hydrogène des cellules les plus endommagées et laissèrent l'hydrogène, hautement inflammable, s'échapper à l'air libre dans les salles.

Les conditions de travail des ouvriers se sont considérablement dégradées. Aujourd'hui, ils sont obligés d'être présents en permanence pour surveiller ces bombes à retardement. Il y a eu des incidents à maintes reprises, jusqu'à l'explosion

début septembre d'une cellule qui avait déjà pris feu en juin.

Les travailleurs de ce secteur, excédés, ont fait jouer à plusieurs reprises le « droit de retrait » pour situation dangereuse, mais Rhodia n'a pas l'intention d'investir dans un nouveau procédé. Au contraire, puisqu'un nouveau plan d'économie, le plan Horizon, est à l'ordre du jour. Le site est pourtant classé Seveso 2, une directive censée obliger le patron à mettre en place une politique draconienne de prévention des risques. On voit ce qu'il en est !

Correspondant LO

## • Au Sénat, droite et gauche d'accord sur l'amiante

# Les industriels sont responsables... mais on ne pourra pas les condamner !

Le rapport du Sénat sur l'amiante qui vient d'être rendu public a souligné les responsabilités des industriels, la complicité de l'État et des dirigeants politiques, et mis en relief l'impossibilité pour les victimes d'avoir un procès pénal pour juger des responsabilités dans ce qui est sans doute la plus grande catastrophe sanitaire du pays.

Des milliers de manifestants, en octobre, à Paris, avec à leur tête les « veuves de Dunkerque », réunis par l'Association nationale des victimes de l'amiante, l'Andeva, ont réclamé l'abrogation de la loi du 10 juillet 2000 que le gouvernement Jospin a fait adopter. En effet, c'est en se basant sur cette loi que la cour d'appel de Douai a rejeté l'action « des veuves de Dunkerque » qui réclamaient le procès pénal des coupables.

C'est Elisabeth Guigou, ministre de la Justice de Jospin, qui en 2000, au nom du gouvernement, avait repris à son compte, en la modifiant, une proposition de loi d'un sénateur centriste, Fauchon, qui correspondait exactement à ce que souhaitait le gouvernement.

La portée réelle de cette nouvelle loi a été dissimulée à l'époque derrière l'écran de fumée des poursuites pénales contre certains maires pour des responsabilités indirectes d'accidents dans leurs com-

munes. Certes, dans certains cas, cette mise en cause pénale des maires pouvait paraître démesurée et choquante, mais cela restait un problème marginal par rapport à

celui des centaines de milliers de victimes de la négligence, pour ne pas dire plus, des industriels et des décideurs politiques, qui font passer les profits et les économies avant la vie des travailleurs et de la population.

Or, c'est en partant des problèmes juridiques rencontrés par les maires, qu'au nom de « l'équité » et « d'une justice qui doit être égale pour tous », la ministre et tous les

partis politiques siégeant à l'Assemblée et au Sénat, sans exception et dans une unanimité touchante, ont étendu la notion de « délit non-intentionnel » que créait cette loi à tous les employeurs, à tous les hauts-fonctionnaires et à tous les responsables politiques. Cette nouvelle notion de « délit pénal non-intentionnel » institue ce qu'on a appelé le « responsable mais pas coupable ». Car pour qu'un patron, un élu ou un ministre puissent être poursuivis sur le terrain pénal il faudra des conditions cumulatives réunies de façon si improbable, que les poursuites le deviennent tout autant.

Pourtant, ce qui était vraiment choquant, depuis toujours, c'était la quasi-impunité reconnue aux patrons de l'industrie et du bâtiment, responsables de milliers de morts, de dizaines de milliers de mutilations ou d'invalidités définitives, d'utilisation sans respect des règles de sécurité de produits toxiques ou dangereux entraînant des séquelles irréversibles.

C'est au moment où le gouvernement Jospin a mis sur pied un fonds d'indemnisation public pour les victimes de l'amiante, en vue de protéger financièrement les patrons, coupables des empoison-

nements massifs, du poids de la réparation de leurs délits, qu'il a fait, en connaissance de cause, adopter cette loi, qui renforçait leur protection juridique, et celle des gouvernants, sur le plan pénal.

D'ailleurs il faut noter que si la presse a fait du bruit sur le rapport du Sénat qui se contente de reprendre tout ce qui a été rendu largement public en 1996, la commission, dans laquelle tous les groupes parlementaires de droite et de gauche étaient représentés, qui a rédigé ce rapport, se garde bien de proposer l'abrogation de la loi du 10 juillet 2000. Elle affirme sans rire que cette loi ne rend pas impossible toutes poursuites pénales mais qu'elle est seulement mal appliquée... et difficile à bien appliquer !

Il est vrai que l'art de la politique pour tous ces partis de gouvernements consiste à amuser la galerie par des rapports, des discours, de la fausse compassion sur le devant de la scène, tout en faisant exactement le contraire quand il s'agit de prendre les vraies décisions.

Paul SOREL



## • Sur le campus de Jussieu

# Scandale de l'amiante, scandale du désamiantage

Des dépenses qui progressent beaucoup plus vite que les travaux : voilà la situation à Jussieu, immense campus universitaire situé en plein Paris et truffé d'amiante. Cet ensemble de 420 000 m<sup>2</sup>, qui héberge trois universités (Paris 6, Paris 7 et l'IPG, Institut de Physique du Globe), n'est pas seulement le plus grand chantier de désamiantage de France : c'est aussi une illustration caricaturale de l'imprévoyance et de l'incurie des gouvernements successifs... aux frais de la collectivité.

### Une construction aberrante

Dès sa construction dans les années 1960, ce campus, destiné à accueillir plus de 50 000 personnes, étudiants et salariés, était une insulte à la sécurité. Floqué à l'amiante malgré les dangers déjà bien connus de ce matériau, il était également dépourvu de tout dispositif face aux risques d'incendie. Dans les mois qui suivirent son ouverture, en 1973, l'alerte fut donnée tant par des syndicalistes que par des organismes officiels... sans aucun effet. Il fallut attendre 1978, et une loi prohibant l'utilisation de l'amiante dans les bâtiments collectifs pour qu'enfin des travaux soient entrepris... uniquement dans les rez-de-chaussée, alors que pas un des édifices du campus

ne compte moins de cinq étages.

Ce n'est qu'en 1994, alors qu'éclataient un peu partout des scandales liés à l'amiante, que les choses commencèrent à bouger... et firent du sur-place. Après des déclarations tonitruantes de Chirac, à l'été 1996, un calendrier des travaux fut annoncé par Bayrou, prévoyant un désamiantage du campus en trois ans, et qui devait coûter 135 millions d'euros. Fondé sur une étude préalable bâclée, ne tenant aucun compte des problèmes d'incendie, le plan Bayrou fut d'autant plus vite remisé qu'en 1997 arrivait à l'Éducation nationale, remplaçant Bayrou, Claude Allègre, un ministre qui n'avait jamais caché son opposition au désamiantage de Jussieu.

L'année suivante, l'ensemble des travaux étaient revus à la hausse, en intégrant cette fois le problème de la tenue au feu des bâtiments. Il faut dire qu'une étude largement diffusée dans le public montrait qu'en cas d'incendie, ceux-ci résisteraient environ 10 minutes, là où le minimum légal est d'une heure et demie. Et depuis 1974 et les premières injonctions en ce sens, il n'existait toujours ni système d'alarme incendie, ni portes coupe-feu.

### Un chantier improvisé

On entamait donc, enfin, un chantier de grande ampleur... mais sans avoir le moins du monde anticipé la question des lieux dans lesquels on allait caser, provisoirement ou définitivement, les différents services dont les locaux étaient en cours de désamiantage. Pour le provisoire, on se mit à louer à prix d'or à des bailleurs privés, des immeubles dans Paris et la proche banlieue. Pour le définitif, on décida que si une partie resterait à Jussieu, une

autre occuperait des nouveaux bâtiments, érigés sur la ZAC Tolbiac, et dont les premiers devaient être livrés en 2001.

Le hic, c'est que cette ZAC Tolbiac est elle-même restée à l'état de projet jusqu'à... fin 2004, et que la surface prévue est inférieure aux besoins de l'Université destinée à y emménager.

Tous les délais ont explosé. À l'heure actuelle, il reste 15 000 personnes sur le campus de Jussieu. Sur les 37 barres que compte celui-ci, seules 8 ont été désamiantées, et 21 autres sont en travaux. Officiellement, le chantier - initialement prévu pour être terminé en 2000 - ne sera pas achevé avant 2012. Quant à la ZAC Tolbiac, les premiers locaux devraient être disponibles au mieux en 2006...

Avec les délais, les factures se sont elles aussi envolées. L'université Paris 7 est maintenant éclatée sur 23 sites différents, dont la location engloutit des sommes faramineuses. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, la direction de Paris 7, ayant quitté en toute hâte la tour

centrale de Jussieu subitement déclarée dangereuse en 2002, s'est installée dans un luxueux bâtiment appartenant à Réseau Ferré de France, pour lequel elle verse le coquet loyer de 40 millions d'euros par an. Avantage, pour ce prix-là, l'immeuble est sous haute surveillance policière, et dès que quelques étudiants ou personnels en colère y pointent le bout de leur nez, ils y sont promptement rejoints par plusieurs compagnies de CRS.

Au total, les dépenses liées au désamiantage de Jussieu sont aujourd'hui estimées à 1,1 milliard d'euros, soit neuf fois plus que les prévisions initiales... Le bilan humain, lui, s'alourdit également. On compte déjà 110 cas de maladies professionnelles, et les cas liés à l'amiante étant longs à se déclarer, ce chiffre est destiné à augmenter dans les années à venir.

Ce qui n'empêchera pas, pendant encore au moins sept ans, les zones du campus non désamiantées d'être toujours occupées...

Jean RAYNARD